



RAPPORT ANNUEL DES ACTIVITÉS RÉALISÉES EN 2024

Rédaction : Equipe CREFDL
Design : Christelle NSIMBA
Contact : +243 979 460 265
E-mail : crefdl.asbl@gmail.com
<http://crefdl-asbl.org>
Copyright © CREFDL-ASBL_Janvier 2025

**RAPPORT ANNUEL
DES ACTIVITÉS
RÉALISÉES EN 2024**

TABLE DES MATIÈRES

Table des matières	3
Abréviations et sigles	4
Mot du Coordonnateur National	6
INTRODUCTION.....	8
CONTEXTE DE MISE EN OEUVRE DES ACTIVITÉS.....	10
CHAPITRE I : PRÉSENTATION DU CREFDL.....	12
I.1. Historique.....	12
I.2. Mission et objectifs.....	12
I.3. Axes de travail.....	13
I.4. Rayon d'action.....	14
I.5. Les outils de communication.....	15
CHAPITRE II : MISE EN OEUVRE DES ACTIVITÉS RÉALISÉES EN 2024.....	16
II.1. Etudes et enquêtes de terrain.....	16
II.2. Analyses techniques.....	20
II.3. Restitution des études auprès des parties prenantes	22
II.4. Sensibilisation à la lutte contre la corruption	26
II.5. Travaux conjoints société civile et Gouvernement	27
II.6. Animation de forum	29
II.7. Renforcement des capacités	30
II.8. Plaidoyers	35
CHAPITRE III : IMPACTS DES ACTION MENÉES EN 2024	39
III.1. Influence sur la mise en œuvre des politiques publiques.....	39
III.2. Influence sur le débat public au sein des Institutions.....	41
III.3. Influence sur le cycle budgétaire	41
III.4. Influence sur l'opinion publique	43
III.5. Difficultés rencontrées	48
III.6. Partenariats et relations développées	50
CONCLUSION	52

Abréviations et sigles

ACGT	: Agence Congolaise des Grands Travaux
AETA	: Agir pour des Élections Transparentes et Apaisées
APLC	: Agence de Prévention et de Lutte contre la Corruption
APNAC	: Réseau des Parlementaires Africains Contre la Corruption
APNIFFT	: Réseau des Parlementaires Africains sur les Flux Financiers Illicites et la Fiscalité
ASBL	: Association Sans But Lucratif
BCC	: Banque Centrale du Congo
BCECO	: Bureau Central de Coordination
BP	: Budget Participatif
CBMT	: Cadre Budgétaire à Moyen Terme
CENADEP	: Centre National d'Appui au Développement et à la Participation Populaire
CENCO	: Conférence Episcopale Nationale du Congo
CENI	: Commission Électorale Nationale Indépendante
CEPAS	: Centre d'Etudes Pour l'Action Sociale
CFEF	: Cellule d'exécution de Financements en faveur des Etats Fragiles
CNDC	: Centre National de Coopération au Développement
CNP	: Caisse Nationale de Péréquation
CNPAV	: Congo N'est Pas À Vendre
COREF	: Comité de Pilotage et d'Orientation de la Réforme des Finances Publiques
CREFDL	: Centre de Recherche en Finances Publiques et Développement Local
DEP	: Direction d'Etude et Planification
DRI	: Democracy Reporting International
ECOFIN	: Commissions Économiques et Financières
ENCORE	: Projet d'Amélioration du Recouvrement des Recettes et de la Gestion des Dépenses en RDC
ETD	: Entité Territoriale Décentralisée
FARDC	: Forces Armées de la République Démocratique du Congo
FCDO	: Bureau des Affaires Etrangères et du Commonwealth
FMI	: Fonds Monétaire International
IFES	: International Foundation for Electoral Systems
INL	: Bureau International des Stupéfiants et de l'Application de la Loi
IPC	: Indice de Perception de la Corruption
IRI	: International Republican Institute
ITIE	: Initiative pour la Transparence dans les Industries Extractives



ITP	: Infrastructures et Travaux Publics
MONUSCO	: Mission de l'Organisation des Nations Unies pour la Stabilisation du Congo
M23	: Mouvement du 23 mars
NDI	: Institut National Démocratique
NED	: National Endowment for Democracy
OMS	: Organisation Mondiale de la Santé
OSC	: Organisations de la Société Civile
OVD	: Office des Voiries et Drainage
PDL 145 T	: Programme de Développement Local des 145 Territoires
PEB	: Plan d'Engagement Budgétaire
PIB	: Produit Intérieur Brut
PLF-2025	: Projet de Loi de Finances pour l'exercice 2025
PNUD	: Programme des Nations Unies pour le Développement
PTR	: Plan de Trésorerie
RDC	: République Démocratique du Congo
RECIC	: Réseau d'Education civique au Congo
REGED	: Réseau Gouvernance Economique et Démocratie
SOB	: Séminaire d'Orientations Budgétaire
TJNA	: Tax Justice Network Africa.

Mot du Coordonnateur National



L'année 2024 a été caractérisée par une remise en question de la nomenclature classique des acteurs de la gouvernance et du jeu des acteurs de l'espace public en République Démocratique du Congo.

Au niveau de l'Afrique sub-saharienne, la plupart des pays ont poursuivi la construction de l'espace démocratique, ce qui se traduit par un remodelage du paysage politiques.

En effet, depuis l'apparition du concept "bonne gouvernance" dans les discours politiques et du développement, la liste des acteurs admis à prendre part à l'identification, l'élaboration et l'exécution des politiques publiques s'est accrue. La bonne gouvernance renforce l'idée de la séparation des pouvoirs dont elle est inspirée, à travers l'élargissement et la précision de la notion de participation du corps social aux affaires publiques.

Depuis 1990 et le départ des processus de démocratisation en Afrique, les Etats africains implémentent quelques pratique de bonne gouvernance et les mécanismes de participation citoyenne à la gestion des affaires publiques en RDC. Dès lors, la réflexion sur la participation des citoyens à l'action publique soulève certaines questions liées à la forme et à l'étendue de cette participation.

Au cœur de cette question réside la fonction de contrôle de l'action publique par les citoyens. Cette question spécifique comporte également une importante dimension pratique qui conduit à passer en revue la théorie du contrôle citoyen de l'action publique et à se pencher sur une expérience concrète permettant ainsi de ressortir les aspects positifs de ce principe.

Une étape majeure a été franchie en 2022, grâce au décret n°22/37 du 29 octobre 2022 portant gouvernance budgétaire. Finalement, les principes de participation citoyenne aux finances ont été clairement retranscrits, à travers les articles 163-165. La loi prévoit que les citoyens bénéficiaires des programmes et projets de développement soient associés à l'identification, la formulation, l'exécution et l'évaluation des projets et programmes.

Ils participent à travers des organisations plus ou moins formelles. Ce dispositif a permis au Centre de Recherche en Finances Publique et Développement Local de se positionner comme l'un des acteurs clé de contrôle citoyen des finances publiques en 2024. Ce travail n'a pas été facile dans un environnement politique délétère où certains dirigeants ne sont pas prêts à rendre compte et que le débat sur la participation citoyenne se fait toujours attendre.

Par ailleurs, la faiblesse des organes supérieurs de contrôle et de la justice, censés accompagner l'action citoyenne, a fragilisé la lutte contre la corruption.

La rétention de l'information financière par les services publics, l'absence d'une loi anti-corruption et celle relative à l'accès à l'information constituent un frein majeur à l'instauration d'une gestion accès sur les résultats et la bonne gouvernance en RDC. Optez pour une bonne gouvernance suppose des réformes majeures d'ordre politique et économique au plan institutionnel (responsabilité de l'Etat).

Ajouter à cela une conception différente des rapports entre les membres de la société et les acteurs étatiques sur la gestion des ressources/affaires publiques.

Ainsi, l'action citoyenne future se penchera sur des propositions de réformes susceptibles d'améliorer la gouvernance en RDC.

Valéry MADIANGA

A handwritten signature in blue ink, appearing to read 'Valéry MADIANGA', with a large, stylized initial 'V'.

INTRODUCTION

Le contrôle citoyen est considéré à ce jour comme une alternative de celui exercé par les structures étatiques et un levier de promotion de la bonne gouvernance.

En République Démocratique du Congo, ce travail est réglementé par l'article 24 de la Constitution du 18 février 2006 telle que modifiée à ce jour, qui accorde la possibilité à tout citoyen d'accéder librement à l'information publique.

Le Décret n° 22/37 du 29 octobre 2022 portant gouvernance budgétaire est plus explicite là-dessus. La Loi dispose à son article 163 ce qui suit :

« Tout au long du cycle budgétaire, le Gouvernement, tant au niveau central que provincial, et l'organe exécutif local, associe le citoyen à la conception, la définition, la mise en œuvre, au suivi, au contrôle et à l'évaluation des politiques, des projets ou des programmes publics et tient compte de son point de vue. La participation citoyenne permet à l'exécutif d'identifier les services et les niveaux des services qui répondent aux préférences du citoyen ».

L'article 164 de la loi précitée prolonge la même exigence du contrôle citoyen en ces termes: *« Le Gouvernement, tant au niveau central que provincial, ou l'organe exécutif local garantit la participation du citoyen aux différentes étapes du cycle budgétaire en :*

- 1. Se dotant des canaux de communication appropriés pour la diffusion des informations budgétaires ;*
- 2. En mettant en place des mécanismes de consultation pour identifier la perception du public sur les choix budgétaires ;*
- 3. Créant des cadres de concertations sur les questions budgétaires et fiscales ;*
- 4. Favorisant la collaboration des citoyens dans la mise en œuvre et le contrôle de l'exécution des processus budgétaires ;*
- 5. Rendant disponible, à bonne date, les documents du travail pour une participation citoyenne adéquate ».*

¹Constitution de la R D C telle que modifiée et complétée par la Loi n° 11/002 du 20 janvier 2011,Article 24.

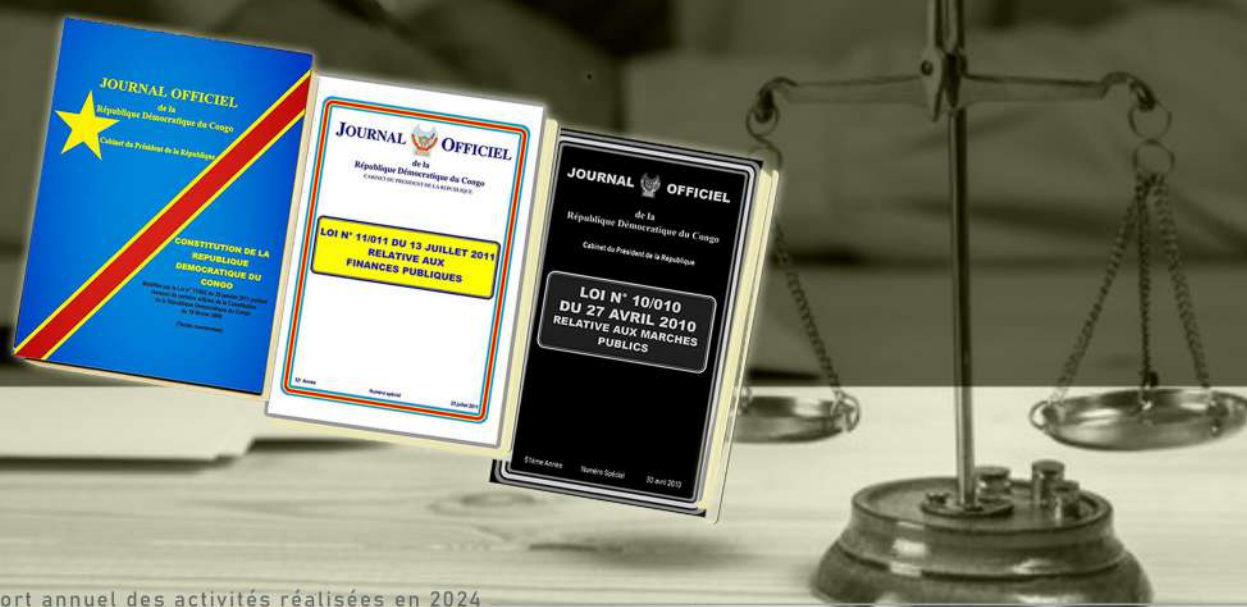
Pour promouvoir la bonne gouvernance financière en République Démocratique du Congo et évaluer la performance des services publics, la société civile s'appuie sur un arsenal juridique qui comprend :

- La Constitution de la RDC telle que modifiée à ce jour ;
- La Loi n°11/011 du 13 juillet 2011 relative aux finances publiques ;
- Le Décret n°10/32 du 28 décembre 2010 portant création, organisation et fonctionnement de la cellule de gestion des projets et des marchés publics ;
- Le Décret N°23/12 du 03 mars 2023 portant manuel de procédures des marchés publics ;
- La Loi n°10/010 du 27 avril 2010 relative aux marchés publics ;
- La Loi organique n°08/016 du 07 octobre 2008 portant composition, organisation et fonctionnement des Entités Territoriales Décentralisées et leurs rapports avec l'Etat et les Provinces ;
- La Loi n°13/008 du 22 janvier 2013 modifiant et complétant la Loi n°08/012 du 31 juillet 2008 portant principes fondamentaux relatifs à la libre administration des provinces, etc.

Ainsi, le présent rapport retrace les activités menées en 2024, par le Centre de Recherche en Finances publiques et Développement Local, (CREFDL), qui s'inscrivent dans le cadre de l'amélioration de la gestion financière, notamment le renforcement de la transparence, la redevabilité et la participation citoyenne aux finances publiques.

En dehors de l'introduction et la conclusion, ce rapport est présenté en trois chapitres suivants :

- Présentation du CREFDL ;
- Mise en œuvre des activités réalisées en 2024 ;
- Impacts des actions menées en 2024.



CONTEXTE DE MISE EN OEUVRE DES ACTIVITÉS

Durant l'exercice 2024, CREFDL a mis en œuvre ses activités dans un environnement marqué par plusieurs défis tant sur le plan politique, sécuritaire que socio-économique.

- **Sur le plan politique**, le travail de contrôle citoyen est intervenu dans un contexte marqué par la publication des résultats des élections générales du 20 décembre 2023. Ces élections ont mis ainsi fin à la troisième législature et l'installation des nouveaux animateurs des Institutions, issus du quatrième cycle électoral conformément à la constitution du 18 février 2006 telle que modifiée à ce jour par la Loi n°11/002 du 2 janvier 2011. Il s'agit entre autres du Président de la République, du Parlement (Assemblée Nationale et Sénat), du Gouvernement Central et des provinces, des organes délibérants au niveau des provinces et de quelques Entités locales. Toutefois ce processus reste encore inachevé. Les élections des Bourgmestres, des Maires de villes et des Conseillers communaux dans les milieux ruraux n'ont pas été organisées.

Au niveau local, les Institutions fonctionnent à double vitesse, d'une part les conseillers communaux élus et d'autre part, les Bourgmestres nommés par ordonnance présidentielle. Une grande confusion règne sur les compétences des Administrateurs des territoires et les Bourgmestres des communes rurales en matière de prélèvement des recettes publiques.

- **Sur le plan sécuritaire**, on note la résurgence de la milice "Mobondo" dans les provinces du Kwango et de Mai-Ndombe qui a entraîné une crise intercommunautaire dans deux territoires, à savoir Popokabaka (Kwango) et Kwamouth (Mai-Ndombe). En outre, il sied de mentionner que dans la partie Est de la RDC, on a assisté à la prolifération des groupes armés locaux et étrangers dont les ADF-Nalu d'origine ougandaise qui ont perpétré des massacres des populations locales dans la Province du Nord-Kivu et une partie de l'Ituri. A l'Ouest du Nord-Kivu, on assiste à la montée en puissance de la rébellion du Mouvement du 23 mars (M23) ainsi qu'à des affrontements qui les opposent aux Forces Armées de La République Démocratique du Congo (FARDC).

- **Sur le plan économique et social**, en 2024, la situation économique de la RDC a été marquée par la hausse du taux d'inflation évalué à 11,76% dépassant ainsi le seuil annuel prévu de 11,3%, et le taux de croissance s'est établi à 6,8%. Parallèlement, la devise nationale (Franc Congolais) a subi une dépréciation de 4,2 % par rapport au dollar américain à fin décembre 2023. Ce qui a augmenté les coûts des biens importés et a diminué le pouvoir d'achat de la population à hauteur de 30%, car l'économie du pays est toujours extravertie.



D'après les estimations relevées dans le rapport du FMI (Janvier 2025)² le PIB nominal a atteint 198 980 milliards CDF en 2024 marquant une progression de 21,63 % par rapport à l'année précédente où il s'était établi à 163 596 milliards CDF. Malgré l'amélioration du cadre macroéconomique, on note que la RDC figure parmi les cinq nations les plus pauvres du monde. Selon la Banque Mondiale, en 2024 environ 73,5 % des Congolais vivaient avec moins de 2,15 dollars par jour. En plus, une personne sur six qui vit dans une extrême pauvreté en Afrique subsaharienne habite en RDC. Bien que doté de ressources naturelles exceptionnelles, la plupart des habitants ne bénéficient pas de cette richesse³. La RDC est aussi classée parmi les vingt pays du monde les plus corrompus, d'après le dernier classement de Transparency International⁴.

Par ailleurs, une mystérieuse maladie touchant particulièrement les jeunes a été signalée dans la zone de santé de Panzi, dans la province du Kwango. Selon l'OMS, entre le 24 octobre et le 5 décembre 2024, cette zone de santé a enregistré 406 cas de cette maladie, dont 31 décès d'une part, et d'autre part, le pays a enregistré plusieurs cas de l'épidémie à variole de singe (Mpox).

² Fonds Monétaire International, Rapport du FMI sur le pays n° 25/23, Janvier 2025.

³ <https://www.banquemondiale.org/fr/country/drc/overview>

⁴ <https://www.transparency.org/en>

CHAPITRE I : PRÉSENTATION DU CREFDL

NOTRE EQUIPE



Paulin KIBENDELWA

Expert en lutte anti-corruption



Olivier KIPULU

Expert en décentralisation financière



Christelle NSIMBA

Chargée de communication



Gradi MOMPALONGA

Assistant au programme



Donat MPAKEBON

Consultant

I.1. Historique

Le Centre de Recherche en Finance Publique et Développement Local, (CREFDL) est une initiative d'un groupe d'Experts en finances publiques, qui travaillent sur la thématique depuis 13 ans. Étant une Association Sans But Lucratif, CREFDL s'intéresse particulièrement à la gouvernance financière et son impact sur le développement des communautés locales. Créée le 8 mars 2017, puis enregistrée par le Ministère de la Justice en 2021 et reconnue par le Ministère des Affaires Sociales, Actions Humanitaires et Solidarité Nationale sous le numéro 188/SE/2024, l'association organise des activités sur les différents problèmes qui touchent à la gestion des finances publiques au niveau central, provincial et au niveau des Entités Territoriales Décentralisées (ETD).

La création de ce cadre d'études, d'analyses, d'échanges et de sensibilisation, qui s'adresse aussi bien aux autorités politico-administratives qu'aux communautés de base, constitue un mécanisme visant à promouvoir un changement de gouvernance en plaçant l'homme au cœur de l'action publique. A ces jours, CREFDL dispose d'un siège localisé à Kinshasa, occupé par une équipe composée de 7 personnes, dont 2 consultants à temps partiel et 5 membres travaillant à temps plein. Pour assurer l'efficacité dans le travail de monitoring et d'enquête de terrain, le CREFDL fait appel à des équipes d'étudiants stagiaires et des points focaux installés en provinces, spécifiquement aux niveaux des Entités territoriales décentralisées et des Territoires.

I.2. Mission et objectifs

I.2.1. Mission

CREFDL est une association ayant pour mission le contrôle citoyen de l'action publique. Cette mission permet de pousser les acteurs politiques et les institutions à rendre compte sur la gestion des affaires publiques, dans la perspective d'améliorer la qualité de l'action publique. Pour y parvenir, les actions du CREFDL se concentrent sur la réalisation d'études et d'enquêtes, le plaidoyer, le renforcement des capacités et la sensibilisation des communautés de base.

I.2.2. Objectifs

Les objectifs du CREFDL sont les suivants :

- *Contribuer à la promotion de la bonne gouvernance des biens publics et au développement des communautés de base ;*
- *Sensibiliser les autorités politico-administratives afin que les priorités des politiques publiques prennent en compte les besoins des populations ;*
- *Mener des études dans les secteurs sociaux et du développement communautaire ;*
- *Organiser des séminaires de formation et des actions de sensibilisation sur les questions liées à la gouvernance économique et au développement des communautés locales ;*
- *Accompagner les communautés locales dans l'initiation d'actions de développement ;*
- *Promouvoir la participation citoyenne aux finances publiques locales.*

I.3. Axes de travail

Pour atteindre ses objectifs, CREFDL articule son travail autour de 3 axes principaux :

I.3.1. Monitoring budgétaire et engagement citoyen

Le travail budgétaire de CREFDL s'intéresse à un certain nombre des questions que l'on retrouve aujourd'hui au cœur des débats relatifs aux politiques des recettes et des dépenses publiques en République Démocratique du Congo :

- *Quelles sont globalement les dépenses du Gouvernement pour la mise en œuvre de sa politique ?*
- *Le système d'imposition exerce-t-il une juste répartition du poids de l'impôt entre les plus démunis et les plus aisés ? les secteurs commerciaux, les industries extractives paient-ils une part équitable ?*
- *Le Gouvernement devrait-il s'endetter pour financer certains programmes, si oui, jusqu'à quel point ?*
- *L'exécution du budget traduit-elle la justice distributive et sociale telle que prônée par le Gouvernement ?*

Ainsi ce travail reste intéressant et permet de (d') :

- *Identifier les augmentations ou les réductions au fil des années, des dépenses (par exemple pour les infrastructures de base, l'éducation, l'agriculture, l'eau et l'électricité, la sécurité...) gouvernementales par rapport à la richesse globale créée ;*
- *Apporter des projections utiles que le Gouvernement n'a pas réalisées lui-même ou qu'il ne souhaite pas rendre publiques ;*
- *Prévoir les coûts à long terme des programmes de dépenses publiques ou des réformes fiscales ;*
- *Établir une correspondance entre les budgets et les tendances démographiques et les finances publiques ;*
- *Dégager les écarts et formuler des recommandations.*

I.3.2. Lutte contre la corruption

L'indice de perception de la corruption (IPC) de 2024 brosse un tableau sombre de l'état de la corruption en RDC. Selon le tableau présenté par Transparency international, la RDC est classée 162^e sur 180 pays examinés. Soit parmi les vingt pays les plus corrompus au monde. Ainsi, le travail citoyen du CREFDL consiste à faire le monitoring des pratiques de corruption dans la mise en œuvre des politiques publiques, déterminer le rôle des acteurs du circuit de mise en œuvre et des organismes publics afin de ressortir les forces et les faiblesses du système de gouvernance, plaider pour la prise en compte des engagements nationaux et internationaux et faire des propositions des réformes.

Il s'agit de vérifier :

- *Comment fonctionne le Gouvernement ;*
- *Qui participe au processus d'élaboration des politiques et quels sont les indices de corruption ;*
- *Comment les effets défavorables de la corruption impactent sur la vie des communautés ;*
- *Comment les recettes publiques sont utilisées et comment elles sont distribuées ;*
- *Les pratiques de corruptions dans le circuit de la dépense publique et des marchés publics ;*
- *Influencer les politiques publics à travers la participation aux différents forums du Gouvernement.*

I.3.3. Décentralisation financière et développement local

La constitution de la République Démocratique du Congo consacre la décentralisation comme mode d'organisation et de gestion des affaires publiques en général et des affaires locales en particulier. Ce, en remplacement d'un système de gestion excessivement centralisé et autoritaire institué depuis plusieurs décennies tant pendant la colonisation qu'après l'accession de notre pays à l'indépendance et particulièrement pendant la 2ème République.

Le travail du CREFDL consiste à :

- *Suivre les projets d'investissements financés par le pouvoir central au profit des entités locales ;*
- *Suivre les initiatives locales de financement des projets d'intérêt public et la chaîne de mise en œuvre ;*
- *Epingler les goulots d'étranglement des réformes financières et proposer des stratégies pour la mise en œuvre de la Caisse Nationale de Péréquation ;*
Observer la mise en œuvre de la politique de réduction des inégalités entre provinces et entre ETD.

I.4. Rayon d'action

CREFDL couvre juridiquement et statutairement toute la République Démocratique du Congo. Au niveau des provinces, il fonctionne avec les coordinateurs de section ou encore des points focaux. CREFDL a réalisé de nombreuses études, qui sont disponibles sur le site Internet <https://crefdl-asbl.org>. En 2024, CREFDL a focalisé son action dans cinq (5) provinces, il s'agit entre autres de la Ville de Kinshasa, Kongo-Central, Kwilu, Kwango et Kasai. Notre équipe est composée d'Experts qui suivent, depuis une quinzaine d'années, les réformes budgétaires et du système de passation des marchés publics en RDC. CREFDL dispose d'une expérience avérée et reconnue dans le domaine. Les experts maîtrisent parfaitement le circuit de la dépense publique et des marchés publics en RDC. De plus, les équipes ont été bien formés par l'Etat congolais dans le cadre de la participation citoyenne aux finances publiques à travers un programme d'appui piloté par le Comité d'Orientations de la Reforme des Finances publiques en RDC (COREF).

I.5. Les outils de communication

Les outils de communications du CREFDL ont pour vocation d'une part de faire la visibilité de ses activités. D'autres parts susciter un dialogue permanent entre les autorités et la population pour accroître la transparence et la redevabilité des dirigeants au niveau national, provincial et local.



Ces outils de communication sont les suivants :

Tableau n°1 : Les outils de communication du CREFDL

N°	Outils	Rôles
1	Magazine « Redevabilité »	Assurer le partage d'information sur les finances publiques entre acteurs et capitaliser les bonnes pratiques
2	Médias sociaux (Facebook, twitter, WhatsApp, YouTube, TikTok et LinkedIn)	L'utilisation des réseaux sociaux permet d'atteindre les cibles de manière directe et toucher d'autres contacts indirects ; faire circuler l'information à un public plus large, c'est-à-dire de différentes zones ; tisser des liens forts avec le public cible et les alliées
3	Site Internet : https://crefdl-asbl.org	Constitue la vitrine du CREFDL, assorti d'un vague espoir qui contribue à sa notoriété
4	Communiqué de presse	Sert à faire connaître les activités et points de vue du CREFDL au grand public
5	Conférence de presse	Vise à réunir, dans un temps parfois court, l'ensemble des médias ciblés et de les sensibiliser à une information ou une actualité
6	Feuilleton radiophonique	Le feuilleton radiophonique permet de susciter l'imagination de l'auditeur afin de prendre conscience du problème
7	Prospectus	Permet de communiquer un maximum d'informations pertinentes au maximum de personnes
8	Dépliant	Permet de diffuser une information brève, concise et ordonnée
9	Affiches	Diffuser un message précis au grand public
10	Radio-télévision	Permet de communiquer vers un très grand nombre de personnes sans qu'il y ait possibilité de personnaliser le message
11	Banderoles	Permet de diffuser un message précis au grand public
12	Boîte à image	Un support de formation et de sensibilisation qui facilite l'analyse d'une situation par la visualisation, la description, les échanges et l'exposé de solutions
13	E-mail	L'e-mail est le moyen numéro 1 de communiquer avec les cibles, permet de séduire la cible
14	Radios sans fréquence	Permet de diffuser le son à une catégorie de public cible compte tenu de sa particularité
15	Théâtre participatif	Une approche participative dans la sensibilisation des populations

CHAPITRE II : MISE EN ŒUVRE DES ACTIVITÉS RÉALISÉES EN 2024



Au cours de l'année 2024, CREFDL a mené de nombreuses activités alignées sur les trois piliers d'intervention à savoir : (i) Monitoring budgétaire et engagement citoyen, (ii) Lutte contre la corruption et (iii) Décentralisation financière et développement local. Ces actions se présentent de la manière suivante :

II.1. ETUDES ET ENQUÊTES DE TERRAIN

II.1.1. Etude sur la crédibilité du budget alloué à la CENI

CREFDL s'est intéressé de Novembre 2023 à janvier 2024 à l'utilisation des fonds alloués au processus électoral en RDC et a mené une étude qui s'est focalisée sur la crédibilité budgétaire et la transparence des marchés publics effectués par la CENI dans le cadre des opérations électorales 2016-2019 et 2021-2024. Ce travail a été appuyé par l'ONG allemande Democracy Reporting International (DRI). En procédant par l'analyse comparative de ces deux cycles, CREFDL a relevé une hausse de 25,1% des dépenses des opérations électorales. De décembre 2021 à Novembre 2023, le Gouvernement a effectué un versement de **1 milliard \$** pour financer les opérations électorales contre **817 418 908,67 \$** en 2019. Comparés aux budgets votés de 711 millions USD, il s'est dégagé un taux d'exécution de 153%, soit un dépassement de **53,31%**⁵.

CREFDL a aussi constaté des dépenses extrabudgétaires de la Commission Électorale Nationale Indépendante (CENI), une gestion caractérisée par le manque de transparence, de sincérité et de crédibilité, l'indiscipline budgétaire et l'opacité et le saucissonnage dans l'exécution des marchés publics. Cette étude a été publiée le 15 janvier 2024.



Publication du rapport d'étude sur la crédibilité du budget alloué à la CENI/Kinshasa-CEPAS

⁵ <https://crefdl-asbl.org/index.php/documents-crefdl/rapport-d-etudes/send/14-rapport-d-etudes/7-rapport-final-du-contrôle-citoyen-sur-l-utilisation-des-fonds-alloués-aux-elections-en-rdc>



Le biface du Parlement congolais :

Un contrôleur à contrôler

Rapport de contrôle citoyen sur la gouvernance budgétaire

II.1.2. Enquête sur l'exécution du budget des deux chambres du Parlement

CREFDL a effectué pendant 5 mois, soit de janvier à mai 2024, une mission de contrôle citoyen sur la gouvernance budgétaire des deux chambres du Parlement (exercices 2021-2023) afin d'avoir un aperçu sur l'utilisation des crédits par l'Assemblée Nationale et le Sénat. L'étude a été publiée le 8 mai 2024 et a démontré que la gestion du Parlement pendant cette période était caractérisée par: le non-respect du circuit de la dépense publique, des procédures opaques de passation des marchés publics, le recrutement massif et abusif du personnel au sein de l'administration et le double paiement des agents. L'étude a également révélé que l'Assemblée nationale a utilisé **90 millions \$** pour l'acquisition des véhicules terrestres contre le plafond autorisé de **4,5 millions USD**, mais également la dilapidation des fonds affectés au projet de construction du dépôt d'archives du Parlement, des bâtiments destinés à abriter le bureau des commissions permanentes et le centre médical de l'Assemblée nationale, qui jusqu'à ces jours n'ont pas été localisés⁶.

II.1.3. Etude des prévisions budgétaires du Parlement, exercice 2025

CREFDL a mené, du 20 septembre au 10 octobre 2024, une analyse des crédits alloués aux deux chambres du Parlement, inscrits dans le Projet de Loi de Finances (PLF) 2025 qui a été rendue publique le 17 octobre. Cette activité s'est focalisée sur : l'évolution de la masse salariale et des effectifs du personnel politique en charge du trésor public, l'analyse du niveau de transparence des crédits alloués au fonds spécial d'intervention et la prise en compte de la réduction du train de vie des institutions⁷.

⁶ <https://crefdl-asbl.org/index.php/documents-crefdl/rapport-d-etudes/send/14-rapport-d-etudes/23-rapport-d-etude-sur-la-gouvernance-budgétaire-des-deux-chambres-du-parlement>

⁷ <https://crefdl-asbl.org/index.php/documents-crefdl/rapport-d-etudes/send/14-rapport-d-etudes/38-analyse-technique-des-previsions-budgétaires-des-deux-chambres-du-parlement-pour-l-exercice-2025>

En procédant aux analyses, CREFDL a découvert qu'au lieu de 500 députés nationaux, l'Assemblée nationale avait aligné 513 au mépris de la constitution, de la loi électorale et de son propre règlement intérieur, de plus CREFDL a noté que le fonds spécial d'intervention restait la ligne de crédit la plus importante gérée par les deux bureaux du Parlement. Elle est chiffrée à **181 millions USD** pour l'Assemblée Nationale et à **65,1 millions \$** pour le Sénat, soit un total de 246 millions \$.

II.1.4. Enquête sur les projets d'infrastructures routières de la ville de Kinshasa

Dans le cadre du suivi des investissements publics transférés en provinces et aux ETD, CREFDL a mené pendant six mois (de mai à novembre 2024), une enquête sur la mise en œuvre des projets d'infrastructures routières dans la ville de Kinshasa. Ce travail avait pour objectif de renforcer la transparence et la redevabilité des autorités dans la gestion des politiques publiques, susciter un débat sur l'impact de la dépense publique sur le quotidien de la population. Pour ce faire, CREFDL s'est focalisé sur le monitoring de 27 artères de la ville de Kinshasa, exécutées entre 2021 et 2023 dans les projets *"Tshilejelu"* et *"zéro trou"*. L'étude a permis de révéler qu'en trois ans le Gouvernement Congolais a déjà dépensé près d'un milliard de dollars américains pour les infrastructures routières en RDC, et **70,5 millions \$** dont environ **22,3 millions \$** ont été payés pour financer la première phase du projet "Zéro trou" et près de **40 millions \$** pour payer "Tshilejelu", soit **40,9%** de taux de décaissement⁸.



⁸ <https://crefdl-asbl.org/index.php/documents-crefdl/rapport-d-etudes/send/14-rapport-d-etudes/39-rapport-de-contrôle-citoyen-des-infrastructures-routières-de-la-ville-de-kinshasa>



Photo de l'expert du CREFDL lors de la visite du nouveau bâtiment administratif de Mbanza-Ngungu construit dans le cadre du PDL 145 T/Province du Kongo-Central

II.1.5. Enquête du PDL-145 territoires et des Infrastructures SICOMINES

Cette activité a été mise en œuvre dans le cadre du projet “Contrôle citoyen de l’exécution des projets d’infrastructures locales dans 4 provinces de la RDC”, financé par NED. En effet, au cours de la période allant d’octobre 2024 à janvier 2025, CREFDL a procédé à la collecte des données de l’exécution des ouvrages locaux inscrits dans le Programme de Développement Local des 145 Territoires et dans la convention Sino-Congolaise. L’objectif de cette activité était d’évaluer le niveau de mise en œuvre de ces infrastructures en visitant les différents chantiers. En ce qui concerne la collecte des données du programme de développement local des 145 territoires (construction des écoles, centres de santé, Bâtiments administratifs), l’équipe a obtenu quelques documents officiels, les rapports d’évaluation des agences d’exécution (PNUD, CFEF et BCeCO) ; à cela s’ajoutent les avis d’appels d’offres publiés par l’Autorité de Régulation des Marchés Publics, les rapports d’évaluation des offres, les notes de désignation des prestataires de services, la maquette de programmation des infrastructures préparée par le Ministère du Plan et les Ministères sectoriels (Enseignement, Santé et Infrastructures).

S’agissant des infrastructures exécutées dans le cadre de la convention sino-congolaise, l’équipe a collecté toutes les informations nécessaires : la base des données de l’ITIE (initiative pour la transparence dans les industries extractives) contenant l’évolution des travaux routes et le niveau des décaissements de fonds, les rapports de l’agence congolaise des grands travaux, le programme des infrastructures du Gouvernement négocié avec la partie chinoise, la loi de finances rectificative, exercice 2024 et la loi de finances 2025, l’avenant 5 de la convention modifié en mars 2024. Un rapport consolidé est en cours d’élaboration dont la publication interviendra au premier trimestre de l’année 2025.

II.2. ANALYSES TECHNIQUES

II.2.1. Analyse du rapport d'audit de la Cour des Comptes

Dans le cadre du consortium le « Congo N'est Pas À Vendre » (CNPAV) dont CREFDL est membre depuis mai 2024, a mené une analyse sur le détournement des recettes judiciaires entre les exercices 2021 et 2022. Le travail s'est focalisé sur les conclusions du rapport d'audit de la Cour des Comptes révélant des pratiques de corruption et de coulage des recettes dans quelques Parquets, Sous-Ciat et Tribunaux de Kinshasa. L'activité a été organisée entre mai et juin 2024 et a permis de révéler ce qui suit : un montant de **8,8 millions USD** de recettes non-fiscales n'a pas été versé au trésor public; la falsification des relevés bancaires et paiement des frais de justice en mouvementant 13 faux comptes ouverts à la Rawbank; le versement des recettes publiques dans les comptes bancaires appartenant aux particuliers, en violation des procédures de gestion des finances publiques, également le non-respect de la procédure de réalisation d'une recette en comptabilité publique, notamment la constatation, la liquidation, l'ordonnancement et le recouvrement de la recette. Ainsi la Coalition le Congo N'est Pas A Vendre a formulé des recommandations pour améliorer la gestion des recettes publiques au sein des cours, Tribunaux et Parquets en République Démocratique du Congo. Il s'agit notamment de l'informatisation de la chaîne des recettes judiciaires pour limiter la fraude⁹.

II.2.2. Analyse des ressources allouées aux provinces et ETD

Cette activité s'est alignée sur le troisième pilier dédié à la décentralisation financière et au développement local, CREFDL s'est intéressé aux crédits payés par le pouvoir central au titre de transfert aux provinces et aux ETD de janvier à fin juin 2024. Cette analyse rendue public le 8 septembre 2024 a dégagé le constat selon lequel au premier semestre de l'année, seulement **4 080 711 211 CDF (1,6 millions \$)** ont été payés sur les prévisions linéaires de **1 687 060 583 390 CDF**, soit un taux d'exécution extrêmement faible de **0,24 %**. De ce fait, il s'est dégagé un montant non payé de **1 682 979 872 179 CDF**, représentant une sous-consommation proche de 100%, ceci illustre le non-respect de la Loi de Finances de l'année et favorise l'injustice sociale entre les Provinces et entre les entités territoriales décentralisées, tel que prôné par l'article 181 de la constitution. Dans cette perspective, ladite analyse a donc été consacrée à l'appréciation des dépenses exécutées dans le cadre de la Loi de Finances rectificative pour l'exercice 2024 et s'est appuyée sur les États de Suivi Budgétaire publiés par le Ministère du Budget pendant la période susmentionnée¹⁰.

II.2.3. Analyse du volume des dépenses exceptionnelles

Dans le cadre de l'exécution de la loi de finances rectificative, exercice 2024 CREFDL a examiné de janvier à juin, le volume des dépenses exceptionnelles effectuées au premier semestre de l'année¹¹. L'objectif de cette activité est de promouvoir la transparence, le respect du circuit de la dépense publique et de susciter un débat public sur la gestion des fonds par le Gouvernement. Cette analyse publiée le 08 septembre s'est basée sur le recoupement des documents officiels publiés par le Ministère du Budget, des Finances et la Banque Centrale du Congo.

⁹ <https://crefdl-asbl.org/index.php/autres-document/send/5-autres-document/30-conclusions-du-rapport-d-audit-de-la-cour-des-comptes-sur-les-recettes-judiciaires-cnnav>

¹⁰ <https://crefdl-asbl.org/index.php/actualite/52-decentralisation-et-developpement-local-en-rdc-a-l-epreuve-d-allocation-des-ressources-aux-provinces-et-etc-analyse>

¹¹ <https://crefdl-asbl.org/index.php/actualite/53-analyse-rdc-malgre-le-changement-du-ministre-des-finances-les-mauvaises-pratiques-budgetaires-persistent-et-s-aggravent>

Ainsi CREFDL a noté qu'à fin juin 2024 les dépenses exceptionnelles ont atteint **1,1 milliard** de dollars américain selon la BCC et de l'autre côté **200 000 \$** d'après les états de suivi budgétaire publiés par le Ministère du Budget. Cette analyse a également mis en avant l'absence de communication et de conciliation des chiffres entre la Banque Centrale du Congo, le Ministère des Finances et du Budget. Cela s'est observé par les divergences des statistiques fournies au sujet du volume exact des dépenses exceptionnelles¹².

II.2.4. Analyse du Projet de Loi de Finances pour l'exercice 2025

Dans le cadre de la participation citoyenne aux finances publiques, CREFDL a participé aux ateliers d'analyse du projet de loi de finances 2025, inscrits dans le projet ENCORE, financée par la Banque Mondiale et pilotée par le Comité d'orientation et de pilotage de la réforme des finances publiques en RDC. CREFDL a participé dans les travaux d'analyse avec les autres composantes de la société civile, des prévisions des crédits alloués aux secteurs des ressources naturelles (mines et hydrocarbures), infrastructures, agriculture, pêche et élevage et développement rural. Ce travail a été effectué pendant trois mois et a été sanctionné par une conférence de presse. Saisissant cette opportunité, CREFDL a ainsi formulé des recommandations pour améliorer les prévisions des recettes et des dépenses en faveur de ces secteurs pro pauvres dans le projet de loi de finances 2025.



Conférence de presse organisée à Kinshasa à l'occasion de la publication du rapport d'analyse du PLF 2025 par la société civile

¹² <https://crefdl-asbl.org/index.php/actualite/53-analyse-rdc-malgre-le-changement-du-ministre-des-finances-les-mauvaises-pratiques-budgetaires-persistent-et-s-aggravent>



Restitution du rapport sur le budget des opérations électorales aux organisations de la société civile lors de l'atelier organisé par l'AETA à Kinshasa

II.3. RESTITUTION DES ÉTUDES AUPRÈS DES PARTIES PRENANTES

CREFDL a restitué le contenu de son étude sur la CENI aux organisations de la société civile et à toutes les parties prenantes ayant travaillé sur la thématique des élections de décembre 2023 en RDC. Cela a permis de faire une large diffusion des conclusions et recommandations de l'enquête. Concrètement il a été question de vulgariser le contenu des rapports du CREFDL sur la gouvernance financière lors des rencontres suivantes :

II.3.1. Restitution de l'étude sur le budget des opérations des opérations électorales

CREFDL a fait plusieurs restitutions de son rapport relatif à l'exécution des fonds affectés aux opérations électorales en RDC. La première séance a été organisée lors de l'atelier d'analyse et d'évaluation des élections présidentielle, législatives nationales et provinciales, ainsi que des conseillers communaux de décembre 2023, organisé par la plateforme Agir pour des Élections Transparentes et Apaisées (AETA), du 06 au 07 mars 2024 dans la Salle Kundelungu du bâtiment administratif du ministère de l'Intérieur à Kinshasa. Cet atelier avait pour thème général "Renforcement du caractère démocratique et apaisé des opérations du processus électoral 2022-2027" et a connu les interventions de plusieurs autres experts de la société civile dont : Jean-Michel Mvondo, secrétaire exécutif du Réseau d'Éducation civique au Congo (RECIC) et Jérôme Bonso, secrétaire permanent de l'AETA.

Le coordonnateur du CREFDL a fait aussi une autre présentation lors d'un atelier des jeunes dont l'objectif consistait à évaluer le processus électoral de décembre 2023. Cette activité a été organisée par le Centre National d'Appui au développement et la participation populaire (CENADEP) du 02 au 03 Mai 2024, au Centre Saint Pierre Claver, à Kinshasa.

Lors de cette rencontre CREFDL a réitéré ses recommandations pour améliorer la gestion financière de la CENI à savoir :

- La migration des dépenses des opérations électorales vers le Budget-programme ;
- L'installation de la Direction d'Etude et Planification (DEP) à la CENI ;
- La révision du cadre organique de la CENI pour répondre aux normes ;
- L'audit complet de la gestion des fonds publics affectés aux opérations électorales et la suppression des dépenses des opérations électorales comme étant exceptionnelles.

CREFDL a également pris part à l'atelier conjoint des leçons apprises du processus électoral en RDC, organisé en synergie par les structures Institut Republican International (IRI), International Foundation For Electoral Systems (IFES), National Democratic Institute (NDI), Internews, le Programme des Nations Unies pour le Développement (PNUD), le Centre Carter et Open society, qui a eu lieu à l'hôtel du Fleuve Congo du 18 au 20 juin 2024.

En dernier lieu , un article a été présenté lors des journées sociales 2024 organisées du 19 au 21 juin 2024 par Le Centre d'Etudes pour l'Action Sociale (CEPAS), sous le thème « Raviver le rêve démocratique en RD Congo ». Dans sa présentation intervenue le 20 juin, intitulée « Comment garantir la bonne gestion des fonds alloués à la Commission Électorale Nationale Indépendante (CENI) et réduire l'impact de l'argent et de la corruption pour les prochaines élections », CREFDL a fait l'économie de son rapport. L'essentiel de la présentation a été publié dans la revue « **Congo-Afrique** » n°586, édition juillet-août 2024.





Les intervenants à l'atelier de stratégies pour améliorer la gouvernance électorale et des ressources naturelles en RDC. De gauche à droite le coordonnateur national du CREFDL, l'avocat général près la Cour des Comptes et d'autres experts de la société civile

II.3.2. Partage d'expérience sur le contrôle des finances publiques

Tout au long de l'année 2024, l'expertise du CREFDL a été sollicitée lors des rencontres organisées par la société civile, mais aussi certains partenaires techniques et financiers autour des thèmes portant sur les élections en RDC, la lutte contre la corruption et les flux financiers illicites, mais également sur la question de la promotion de la bonne gouvernance financière. CREFDL a pris part au lancement de l'atelier de stratégies inclusives pour une bonne gouvernance financière, électorale, et des ressources naturelles en RDC. Une activité organisée à Kinshasa par l'Institut Republicain International (IRI), la Mission des Nations Unies pour la stabilisation en RDC (MONUSCO) ainsi que l'Institut congolais de recherche (Ebuteli), le 6 juin 2024 où il animé le panel intitulé « *participation citoyenne à la gestion des finances publiques* ».

Cette rencontre a permis au CREFDL de présenter ses réalisations dans le cadre de la promotion de la bonne gouvernance financière, électorale et dans la gestion des ressources naturelles. En mettant un accent particulier sur l'importance pour les citoyens de surveiller l'utilisation des fonds publics alloués aux institutions telles que la CENI et au Parlement. S'agissant des ressources naturelles, le coordonnateur du CREFDL a appelé les citoyens à examiner de près les processus de collecte des recettes et d'attribution des contrats par l'État. Ce dernier en a profité pour évoquer les principaux défis auxquels le CREFDL est confronté dans son travail. Il s'agit notamment du refus des autorités de travailler avec la société civile, la résistance au changement et les menaces envers CREFDL.

Cet atelier a connu la participation des représentants des structures étatiques dont la Cour des Comptes, mais également des organisations de la société civile telles que ODEP et Ebuteli.

II.3.3. Participation à l'amélioration du rapport ITIE-2022

CREFDL a pris part aux travaux d'analyse et d'amélioration du projet de rapport de l'Initiative pour la Transparence dans les Industries Extractives en RDC (ITIE-RDC) pour l'exercice 2022. Cette activité s'est tenue lors d'un atelier qui a réuni les experts de la société civile, organisé par le Centre Carter, du 12 au 13 décembre à Kinshasa.

Pendant les travaux CREFDL a apporté sa contribution sur les questions relatives à la collecte des recettes, la gestion et la répartition des recettes ainsi que les dépenses sociales et économiques, qui se rapportent respectivement aux exigences de la norme ITIE 2023 en travaillant dans l'équipe de rédaction de la version finale du rapport de l'ITIE 2022 pour relever les faiblesses observées dans le projet¹³.



Atelier d'amélioration du rapport ITIE-2022 à Kinshasa

¹³ <https://crefdl-asbl.org/index.php/actualite/58-rdc-crefdl-apporte-son-expertise-pour-ameliorer-le-projet-du-rapport-itie-exercice-2022>



II.3.4. Participation à la réunion régionale de l'APNIFFT

L'expertise de CREFDL a été sollicitée lors de la conférence régionale du Réseau des Parlementaires Africains sur les Flux Financiers Illicites et la Fiscalité (APNIFFT), organisée par le Réseau Tax Justice Network Africa (TJNA) en collaboration avec le Bureau de Liaison Parlementaire de la Conférence Episcopale Nationale du Congo (CENCO) et le caucus des Parlementaires congolais, le 15 et le 16 novembre 2024 à l'hôtel Hilton de Kinshasa. Cette rencontre avait pour objectif d'échanger sur la promotion de la collaboration et l'implication de la société civile dans la lutte contre les Flux Financiers illicites, l'amélioration des engagements politiques régionaux et nationaux en matière de justice fiscale en Afrique mais aussi de promouvoir la collaboration avec les parlementaires et la société civile. Cette activité a permis au CREFDL de présenter ses réalisations dans le contrôle citoyen des finances publiques en RDC mais aussi de renforcer sa collaboration avec les Parlementaires.

II.4. Sensibilisation à la lutte contre la corruption

S'agissant de la lutte contre la corruption, CREFDL a sensibilisé les parties prenantes lors des rencontres suivantes :

II.4.1. Atelier sur la lutte contre la corruption dans le secteur judiciaire

CREFDL a présenté le rôle des Organisations de la société civile et des médias pour la promotion de la lutte anti-corruption dans le secteur judiciaire et les pistes de solution pour une meilleure lutte contre la corruption en RDC. C'était lors de l'atelier sur la lutte contre la corruption dans le secteur judiciaire, organisé par le Centre National de Coopération au Développement (CNCD-11.11.11), le 15 juillet 2024 à l'Institut National de Recherche Biomédicale (INRB). Dans son exposé intitulé « *Médias, OSC, lanceurs d'alerte, Observateurs de la lutte contre la corruption ?* », le Coordonnateur de CREFDL a montré l'importance des mouvements sociaux dans la lutte contre la corruption en RDC. Il a ensuite présenté la base juridique sur laquelle repose le contrôle citoyen et les stratégies d'influence citoyenne. Pour lui, la société civile et les médias doivent accompagner le secteur judiciaire et contribuer à la lutte contre la corruption car le citoyen joue un rôle crucial dans la mesure où il peut influencer positivement l'élaboration des politiques, l'affectation des ressources, l'utilisation des deniers publics, l'accès aux biens et services publics, pousser les acteurs à la transparence et à la redevabilité.



Photo de famille prise lors du lancement de l'atelier sur la lutte contre la corruption dans le secteur judiciaire, organisé par 11.11.11 à Kinshasa

II.5. TRAVAUX CONJOINTS SOCIÉTÉ CIVILE ET GOUVERNEMENT



CREFDL fait partie des organisations de la société civile intéressées par la transparence budgétaire. Son équipe a travaillé pendant trois mois avec les Ministères du Budget pour l'élaboration projet de Loi de finances de l'année 2025 dans le cadre du projet d'Amélioration du Recouvrement des Recettes et de la Gestion des Dépenses en RDC "ENCORE". L'action est financée par le Banque Mondiale et pilotée par le Comité de Pilotage et d'Orientation de la Réforme des Finances Publiques COREF (Ministère des Finances). Ces travaux se sont déroulés tout au long du cycle budgétaire (de mai à décembre 2024). Ces travaux budgétaires se sont déroulés selon les étapes ci-après:

- Travaux préparatoires du Séminaire d'Orientation Budgétaire (SOB) pour l'exercice 2025

CREFDL a pris part aux travaux de l'atelier préparatoire du Séminaire d'Orientation Budgétaire exercice 2025, une activité organisée du 15 au 18 Mai 2024 par le Réseau Gouvernance Économique et Démocratie (REGED) avec le soutien de du projet Encore, financé par la Banque mondiale, mis en œuvre par le comité de pilotage et d'orientation de la réforme des finances publiques (COREF) en RDC.

S'inscrivant dans son premier pilier de travail intitulé "Monitoring budgétaire et engagement citoyen", CREFDL a saisi cette occasion accordée à la société civile Congolaise dont l'enjeu majeur est de promouvoir la participation citoyenne dans l'élaboration du projet de loi de finances de l'année et la priorisation des 3 secteurs de prédilection choisis dans le but d'améliorer les conditions de vie des populations et de garantir des services publics de qualité. Ces secteurs sont : les infrastructures et travaux publics, l'agriculture, la pêche et l'élevage, le développement rural et les ressources naturelles (mines et hydrocarbures)¹⁴.

¹⁴ <https://crefdl-asbl.org/index.php/actualite/42-rdc-quelles-priorites-budgetaires-pour-2025-2027>

- Participation aux consultations pré-budgétaires (SOB)

Sur invitation du Ministre d'Etat, Ministre du Budget, Aimé Boji Sangara, CREFDL a été sélectionné parmi les Organisations de la Société Civile ayant participé aux consultations pré-budgétaires dénommées « Séminaires d'Orientations Budgétaires » (SOB), exercice 2025. L'activité s'est déroulée à l'hôtel Sultani, du 08 au 10 juillet 2024, dans le cadre du projet d'amélioration du recouvrement des recettes et de la gestion des dépenses en RDC (ENCORE). De son côté, CREFDL a rejoint le groupe 7, qui a travaillé sur la gestion et la déclaration des risques budgétaires 2025-2027 et leurs mesures d'atténuation. Il s'agit entre autres des risques macroéconomiques, risques liés à la dette publique, risques liés aux entités du secteur public autres que l'Etat, les risques financiers liés au secteur bancaire, les autres risques spécifiques, les risques institutionnels et enfin les risques liés au changement climatique.

- Participation aux conférences budgétaires 2025

Sur invitation du Ministre du budget, CREFDL a travaillé pendant 10 jours dans la commission des recettes pour améliorer et influencer les politiques publiques en matière de réalisation des recettes, lors des conférences budgétaires. L'activité s'est déroulée du 29 juillet au 7 août 2024 à l'hôtel du Gouvernement. Au cours de cette activité, les services publics ont présenté et défendu leurs prévisions des recettes et dépenses conformément au Cadre Budgétaire à Moyen Terme CBMT 2025-2027 devant les experts de la société civile et ceux du gouvernement. Pendant les travaux, l'équipe de la société civile a appelé à plus de crédibilité des prévisions budgétaires arrêtées par les services fiscaux, la digitalisation du circuit des recettes pour lutter contre le coulage, l'audit des régies financières par la Cour des Compte afin de connaître le volume réel des recettes mobilisée. Toutefois, CREFDL a salué l'évolution des revenus mobilisés au niveau local.

RÉPUBLIQUE DÉMOCRATIQUE DU CONGO



Ministère du Budget

LOI DE FINANCES N°24/011 DU 20 DECEMBRE 2024 POUR L'EXERCICE 2025



Le Coordonnateur national du CREFDL accompagné des conseillères communales élues à Kinshasa, à l'occasion du forum d'échanges organisé par Kinshasa News Lab

II.6. ANIMATION DES FORUMS

Dans le cadre de son troisième pilier de travail axé sur la « Décentralisation financière et développement local », le Coordonnateur National du CREFDL, a mis en lumière les enjeux de la décentralisation et de la participation des femmes à la gouvernance locale en République Démocratique du Congo, lors d'un Forum d'échanges organisé le 15 juillet par Kinshasa News Lab sur le thème "Conseillers communaux : Rôles et représentativité des femmes", dans le cadre de la campagne "*Le Pouvoir des Femmes*".

Le coordonnateur du CREFDL a animé le forum d'échanges avec les conseillères communales nouvellement élues après les élections de décembre 2023. Cette activité avait pour objectif de les outiller sur le rôle de la femme dans le conseil communal, les enjeux liés à la gouvernance locale ainsi que le travail d'un conseil communal entant qu'organe délibérant aux côtés de l'exécutif¹⁵.

¹⁵ <https://crefdl-asbl.org/index.php/actualite/49-gouvernance-en-rdc-crefdl-souligne-le-rote-de-la-femme-pour-assurer-le-developpement-local>

II.7. RENFORCEMENT DES CAPACITÉS

Tout au long de l'année 2024 Les experts du CREFDL ont été sollicités par les organisations de la société civile et d'autres structures pour intervenir dans des formations de renforcement des capacités. Il s'agit de :

a. Formation des conseillers communaux de la ville de Kinshasa

CREFDL a formé près de 72 conseillers communaux de la ville de Kinshasa, le 6 juin 2024, dans la salle Garamba, au sein du ministère de l'intérieur, lors d'un atelier de coaching intitulé « Coaching et Mentorat des Conseillers Municipaux ». La cession a été organisée par le Réseau d'Education Civique au Congo (RECIC-Asbl) et financée par Protection Internationale. Cette activité dénommée « *Bendele ekweya te* » avait réuni les conseillers communaux de toutes les tendances politiques, dont 48 femmes et 24 hommes ainsi qu'une représentation de la population notamment 5 leaders communautaires et 5 représentants des organisations de la société civile (OSC). La présentation du CREFDL a été axée sur le suivi-contrôle des finances publiques locales. Celle-ci avait pour objectif le renforcement des capacités des élus locaux afin de permettre à ces derniers de comprendre les outils de base d'élaboration et de suivi des décisions budgétaires, les acteurs clés intervenant dans le circuit de la dépense publique au niveau local, la libre administration des communes et leur rôle dans la gestion efficace des finances publiques locales.



Photo session de formation des conseillers communaux à kinshasa



Session de formation des acteurs de la commune rurale de Djuma sur le budget participatif/Province du Kwilu

b. Formation des acteurs de la Commune rurale de Djuma sur le Budget Participatif (BP)

CREFDL a formé une trentaine d'acteurs de la société civile et des cadres de l'administration de la Commune rurale de Djuma (250 Km de la ville de Kikwit), située dans la province du Kwilu sur le Budget Participatif (BP) avec l'appui de la commission diocésaine justice et paix du diocèse de Kikwit. L'objectif était de rendre les participants capables d'élaborer leur budget selon une approche participative et de suivre son exécution en vue de promouvoir la voix du citoyen, la bonne gouvernance et le développement socio-économique grâce à la mise en place d'un Plan de Développement Local (PDL). Au terme de la formation un comité budget participatif a été mis en place dans le cadre de la gouvernance ouverte.

c. Formation des membres de la Communauté Famille Chrétienne sur le suivi des politiques publiques

CREFDL a renforcé les capacités des membres de la communauté chrétienne sur le suivi des politiques publiques et la redevabilité, du 25 octobre au 14 novembre 2024. L'activité a été organisée à Kinshasa et à Muanda, dans la province du Kongo-central avec l'appui de DIAKONIA, dans le cadre du projet d'éducation et de sensibilisation électorale.

Au total 50 participants ont bénéficié de la formation, dont 25 choisis à Kinshasa, précisément dans les communes de Lemba et Makala et 25 autres de la ville de Muanda. La formation a porté sur le suivi des politiques publiques, les finances publiques: préparation et exécution (Loi des finances, Edit ou décision budgétaire), les acteurs de mise en œuvre des politiques publiques au niveau local ainsi que les procédures de passation des marchés publics.

d. Formation des journalistes sur le suivi des politiques publiques

CREFDL a renforcé les capacités des journalistes sur le suivi des politiques publiques et l'analyse de la reddition des comptes dans le cadre d'une formation organisée du 02 au 05 Décembre 2024 à Kinshasa, par l'asbl Kinshasa News Lab. Cette formation destinée aux jeunes diplômés en journalisme (10 sélectionnés) est une initiative qui s'inscrit dans le cadre du projet "Uwazi-Renforcer la transparence et la redevabilité en RDC".

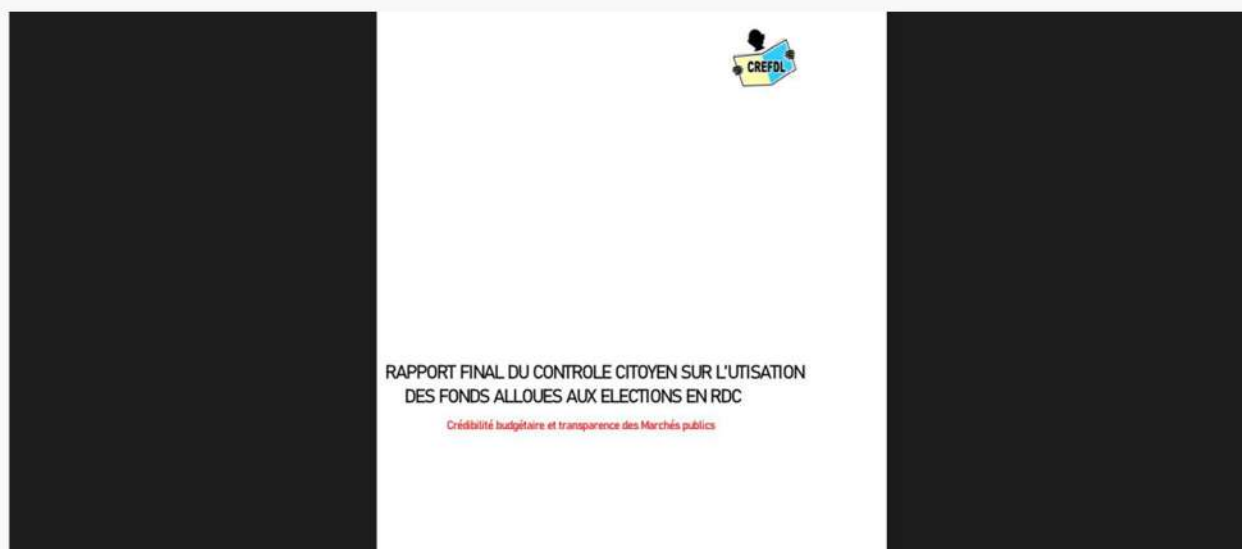
Cette session de formation a poursuivi comme objectifs :

- Renforcer les capacités des jeunes journalistes dans le suivi et l'évaluation des politiques publiques, l'analyse du budget et de la loi portant reddition des comptes ;
- Outiller les participants à l'exploitation des rapports des institutions de contrôle comme la Cour des comptes et l'Inspection Générale des Finances (IGF) ;
- Produire trois dossiers pratiques dans les secteurs suivants : Agriculture et sécurité alimentaire, Genre, famille et enfant ainsi que la thématique Déficit budgétaires afin de susciter le débat public et pousser à la redevabilité des décideurs dans la mise en œuvre des politiques publiques.



Formation des journalistes sur le suivi des politiques publiques à Kinshasa

II.8. PLAIDOYERS



a. Proposition des réformes pour la bonne gestion des fonds alloués à la CENI

Après la publication de son rapport sur la gestion des fonds affectés aux opérations électorales, CREFDL a présenté une feuille de route pour la révision du cadre organique de la CENI en vue de son appropriation par la société civile. C'était à l'occasion d'un atelier d'échanges et de réflexion sur les réformes électorales, organisé par Agir pour des Élections Transparentes et Apaisées (AETA), le 25 juin 2024. Cette feuille de route reprend les principales recommandations formulées par CREFDL, à savoir : (i) l'intégration de la Direction d'Etude et Planification (DEP) pour répondre aux normes, le renforcement de la transparence et les sanctions administratives sur les pratiques de corruption; (ii) le basculement du budget des opérations électorales en mode programme pour une responsabilisation accrue de gestionnaire; (iii) le renforcement de contrôle. CREFDL a aussi proposé la révision de la loi organique de la CENI et la loi électorale pour intégrer les dispositions anti-corruption.

b. Réunion de plaidoyer avec l'Agence de Prévention et de Lutte contre la Corruption (APLC)

Après la publication du rapport de contrôle citoyen sur la gouvernance budgétaire des deux chambres du Parlement intervenue en mai 2024, les membres du CREFDL ont eu une séance de travail avec la coordination de l'Agence de Prévention et de Lutte contre la Corruption (APLC), le 1 juillet autour des recommandations formulées à la Présidence. Les échanges ont porté sur la possibilité d'une enquête complémentaire sur l'utilisation des fonds décaissés pour la construction du dépôt d'archives du Parlement, des bâtiments destinés à abriter le bureau des commissions permanentes et le centre médical de l'Assemblée nationale. Après ces échanges, l'APLC a conduit une mission complémentaire au travail effectué par CREFDL en ouvrant un dossier et en diligentant une enquête au Parlement le 17 juillet 2024. Toutefois, la mission s'est clôturée sans résultats suite à l'ingérence politique sur le dossier.



c. Réunion de plaidoyer avec la Cour des Comptes

Les membres du CREFDL et du CNPAV ont présenté deux dossiers de plaidoyer au procureur général près la Cour des Comptes lors d'une rencontre qui s'est tenue le 16 juillet 2024. Cette réunion a permis au CREFDL de réitérer les recommandations formulées à la Cour des Comptes de mener des audits complets sur l'utilisation des fonds alloués au processus électoral de 2016 à 2024 ainsi qu'aux deux chambres du Parlement entre les exercices 2021 et 2023. Le parquet général près la Cour des Comptes a promis d'écrire à la Première Ministre et au Président de la République et de mener des audits dès que possible sur les deux dossiers présentés par CREFDL.

Au terme de cette activité le parquet général près la Cour des Comptes et la société civile ont décidé de constituer un groupe d'échanges sur les dossiers de corruption en RDC.

d. Réunion de plaidoyer avec le Bureau International des Stupéfiants et de l'Application de Loi (INL)

CREFDL a été convié à la séance d'échanges sur la lutte contre la corruption en RDC. L'activité s'est déroulée le 26 septembre 2024, au restaurant le Centre dans la commune de la Gombe. Elle a été organisée par le Bureau International des Stupéfiants et de l'Application de Loi (INL), représenté par Julie Snyder, Directrice par intérim de l'INL Kinshasa et Adrien Nifasha, conseiller principal en matière de lutte contre la corruption. La rencontre a permis au CREFDL de présenter les dossiers sur lesquels il a travaillé dans le cadre de la lutte contre la corruption en RDC. Il s'agit notamment de l'étude sur la gestion financière de la CENI (cycles 2016-2019 et 2021-2024), le contrôle citoyen sur la gouvernance budgétaire des deux chambres du Parlement (exercices 2021-2023) et la note de vulgarisation du rapport de la Cour des Comptes sur la corruption dans le secteur judiciaire (2021). Des actions de Plaidoyer ont été menées pour pousser au changement.



Photo prise pendant la réunion de plaidoyer entre l'INL, CREFDL, APNAC-RDC et d'autres organisations de la société civile à Kinshasa



Échanges entre les OSC et la Commission ecofin assemblée nationaleÉchange entre les OSC et la Commission ecofin assemblée nationale à l'Hôtel Béatrice à Kinshasa

e. Réunions de plaidoyer avec les commissions ECOFIN du Parlement

Au terme de l'atelier d'analyse du Projet de loi de finances 2025, CREFDL a participé aux côtés des organisations de la société civile intéressées par la transparence budgétaire, aux travaux de la commission économique financières de l'Assemblée Nationale et du Sénat afin plaider en faveur de l'augmentation des crédits alloués aux secteurs pro pauvres (Infrastructures, de l'agriculture, pêche et élevage et développement rural). Les rencontres se sont tenues entre octobre et décembre 2024 et financées par le projet ENCORE.

En se basant sur les priorités reprises dans le CBMT¹⁶, un accent a été mis sur la possibilité de revoir à la hausse les crédits alloués à la réhabilitation et l'entretien de 10.000 km de routes de dessertes agricoles en 2025. Car après analyse, il a été révélé que les crédits prévus de 6 887 085 \$ ne peuvent réhabiliter que 229 Km, représentant 0,3% des besoins exprimés dans le secteur. Les commissions ont insisté sur la nécessité de financer les campagnes agricoles et le soutien de l'Etat aux coopératives agricoles, une initiative qui permettra de résorber l'insuffisance alimentaire et la lutte contre la pauvreté dans les milieux ruraux.

S'agissant des Ressources naturelles, la société civile a invité le Parlement à maintenir l'introduction de la numérisation pour la prise en charge de tous les assujettis et plus d'inclusion et de traçabilité des revenus collectés. Une demande a été aussi formulée en vue de la certification des réserves pétrolières et minières pour accroître les recettes de l'Etat.

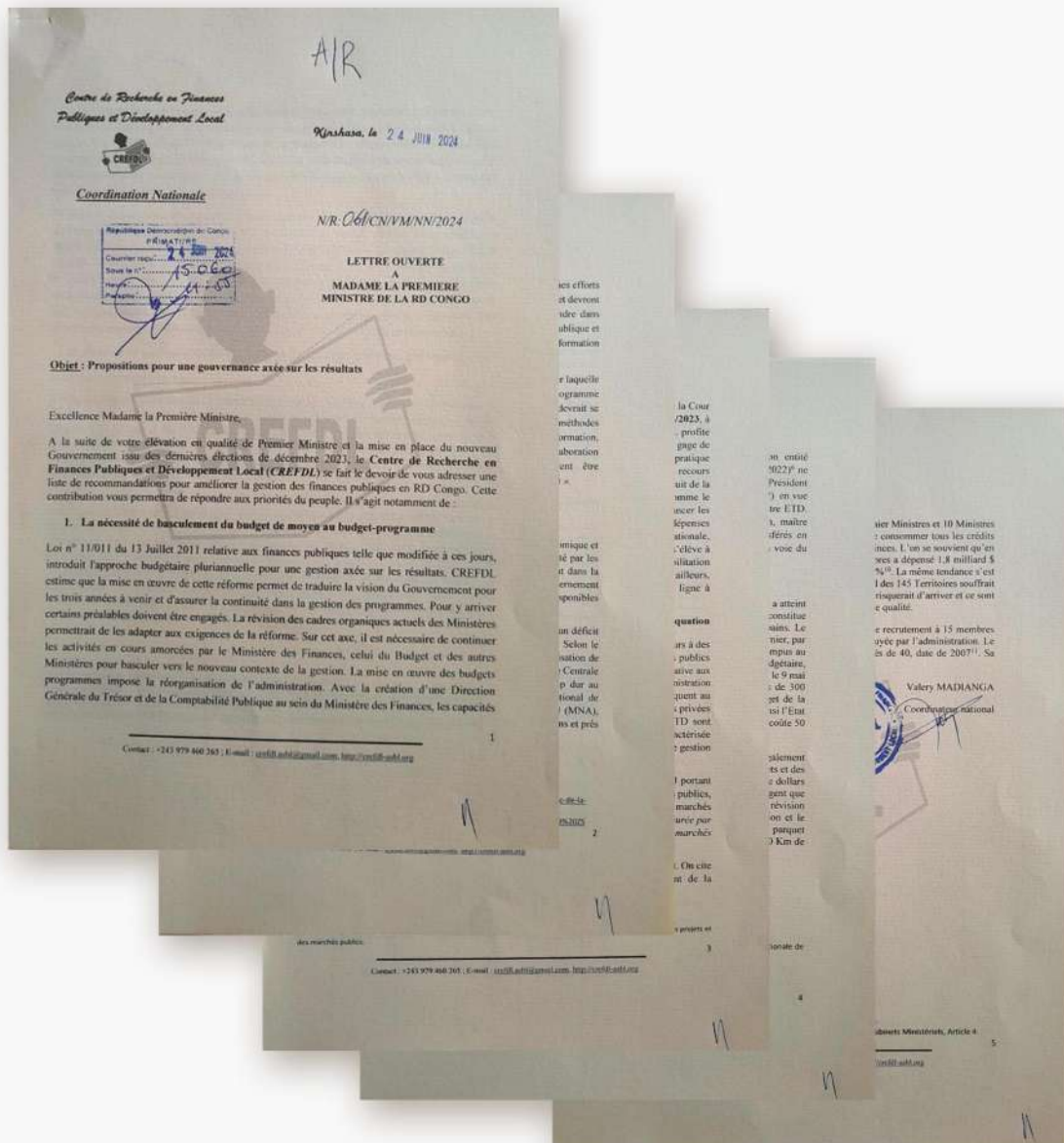
En ce qui concerne les infrastructures et travaux publics, un accent particulier a été mis sur la transparence des projets financés dans le cadre de la convention sino-congolaise. La prise en charge des projets permettrait la connectivité des chefs-lieux des provinces et de routes transfrontalières.

¹⁶

Ministère du Budget, Cadre Budgétaire à Moyen Terme 2025-2027, Kinshasa, septembre 2024.

f. Amélioration la gestion des finances publiques en RDC

Soucieux de l'amélioration de la gestion des finances publiques afin de répondre aux besoins de la lutte contre la pauvreté en RDC, CREFDL a adressé à la Première Ministre et cheffe du Gouvernement une lettre ouverte le 24 juin 2024. Dans son courrier, CREFDL a demandé la mise place d'une gestion axée sur les résultats en optant pour le basculement du budget de moyen au budget-programme ; le respect du pacte de stabilité monétaire et du circuit de la dépense publique pour éviter la fragilité budgétaire, mais aussi répondre aux besoins prioritaire de la population ; mettre fin au recours intempestifs des agences ad hoc pour implémenter les projets d'investissements publics et privilégier la redynamisation de la Caisse Nationale de Péréquation (CNP) ; mettre en place des dispositif législatif pour vaincre des pratiques de corruption et enfin procéder à la réduction du réduction du train de vie des Institutions.



CHAPITRE III : IMPACTS DES ACTIONS MENÉES EN 2024

III.1. Influence sur la mise en œuvre des politiques publiques

Au niveau de la mise en œuvre des politiques publiques, CREFDL a joué un rôle important en apportant des éclairages sur quelques projets sociaux, en incitant les animateurs des Institutions (Présidence de la République, Parlement et Gouvernement) à plus de redevabilité, à réfléchir sur l'adoption des bonnes pratiques de gouvernants ainsi que le déclenchement des processus de sanctions politiques pour les mauvais gestionnaires identifiés. Les impacts enregistrés sont les suivants :

a. Projets d'infrastructures à Kinshasa et à Kananga

Au terme de son étude sur l'exécution des projets d'infrastructures routières, les effets suivants ont été enregistrés :

- Visites des différentes routes et voiries : le 17 janvier 2025 le Président de la République, Félix Antoine Tshisekedi a effectué une visite d'inspection de la voirie urbaine sur toutes les artères qui mènent vers la commune de Gombe¹⁷, particulièrement l'avenue Kasa Vubu en constatant l'état de délabrement très avancé dans lequel se trouvaient ces artères. Le 25 décembre 2024 le Chef de l'Etat avait également effectué la visite de la route Kananga-Kalamba mbuji en compagnie du Ministre des Infrastructures et Travaux Publics. CREFDL a publié le 26 décembre une note¹⁸ sur l'exécution du projet de la route Kananga-Kalamba Mbuji, inscrit dans le cadre de la convention sino-congolaise. Dans cette analyse, il a été révélé l'impossibilité de la tenue de délais d'exécution comme annoncé par les autorités et le faible financement du projet.

b. Redevabilité des autorités

Le Directeur général de l'Office des Voiries et Drainage a été sommé de s'expliquer sur l'exécution des projets "Tshilejelu" et "Kinshasa zéro trou" devant le Ministre des Infrastructures et Travaux Publics mais aussi devant la population. Le 12 novembre 2024 le Directeur Général de l'OVD avait adressé une communication¹⁹ au Ministre des Infrastructures pour s'expliquer sur les faits révélés par CREFDL au sujet de mauvaises pratiques observées à Kinshasa au terme de la gestion des projets Tshilejelu et Zéro trou. Cette question a été soumise à un grand débat sur la Radio Okapi, à travers l'émission "Dialogue entre congolais"²⁰ et ce dernier a par la suite demandé un droit de réponse à travers ce même média.

Quelques jours après, les députés nationaux ont déclenché le contrôle parlementaire et adressé une question orale au Ministre des Infrastructures pour qu'il rende des comptes de la gestion de projets Tshilejelu et Zéro trou. Non satisfaits des réponses de ce dernier, une motion de défiance a été déposée au bureau de l'Assemblée Nationale le 22 novembre 2024, signée par une cinquantaine de députés nationaux. Ces derniers lui reprochaient le mauvais résultat enregistré des projets d'infrastructures routières à Kinshasa, notamment Tshilejelu et Zéro trou.

Du côté de la population et des médias, un grand débat public a eu lieu autour de l'exécution de ces deux projets pendant près de deux mois (novembre et décembre 2024). Toutefois, le débat sur la motion a été reporté pour la session parlementaire de mars 2025.

¹⁷ https://x.com/Presidence_RDC/status/1880337861389521124

¹⁸ <https://www.crefdl-asbl.org/index.php/documents-crefdl/communiqués/send/6-communiqués/44-communiqué-n-011-sur-le-projet-de-route-kananga-kalamba-mbuji>

¹⁹ https://x.com/minitp_rdc/status/1856472527469498613?s=48 <https://www.facebook.com/share/p/15KSEUKvcu/?mibextid=wwXlfr>

²⁰ <https://www.radiookapi.net/page/ecouter-radio-okapi-en-ligne>



Réaction de l'OVD à la suite du rapport de CREFDL sur les projets d'infrastructures routières à Kinshasa



c. Projets SICOMINES

CREFDL a publié le 26 décembre une note sur l'exécution du projet de la route Kananga-Kalamba Mbuji, inscrit dans le cadre de la convention sino-congolaise. Dans cette analyse, il a été révélé l'impossibilité de la tenue de délais d'exécution comme annoncé par les autorités et le faible financement du projet. CREFDL avait révélé entre autres que ce projet n'était pas inscrit dans la loi de finances 2024 ni dans celle de 2025 et que sur le besoin exprimé de 278 millions de dollars américains, seulement 7,2 millions ont été décaissés soit un taux d'exécution de 0,18%. Ce qui rend ce projet irréalisable dans un délai de 6 mois. En réaction à ce sujet, le Directeur Général de l'Agence Congolaise des Grands Travaux (ACGT) s'est exprimé à la presse et donné son point de vue qui s'inscrit dans le cadre de redevabilité des décideurs²¹.

III.2. Influence sur le débat public au sein des Institutions

Au terme de la publication des études sur les deux chambres du Parlement, une plénière spéciale a été organisée le 23 octobre 2024 à l'Assemblée nationale pour discuter des révélations du CREFDL concernant les 513 députés rémunérés, qui dépassent le quota constitutionnel de 500. En réponse à cette situation, plusieurs députés ont questionné le bureau de l'Assemblée nationale et le Ministre du Budget, ce qui a conduit à une confirmation des découvertes du rapport. Après cette dénonciation d'effectif de 13 députés supplémentaires a été retiré du budget 2025.

Un autre débat s'est intensifié autour des salaires des députés, lors de la clôture de la session extraordinaire de mars 2024²², mais aussi sur la corruption des députés nationaux pour le vote de confiance de l'investiture de la Première Ministre. CREFDL avait révélé que chaque député avait reçu 30.000 \$ pour prendre part à ce vote. A ce sujet, une motion avait été soulevée à l'Assemblée nationale²³ pour discuter de la question.

De plus, l'APLC a ouvert une enquête sur l'utilisation des fonds pour des projets d'infrastructure liés à l'Assemblée nationale, suite à une réunion de plaidoyer sur les recommandations du rapport.

III.3. Influence sur le cycle budgétaire

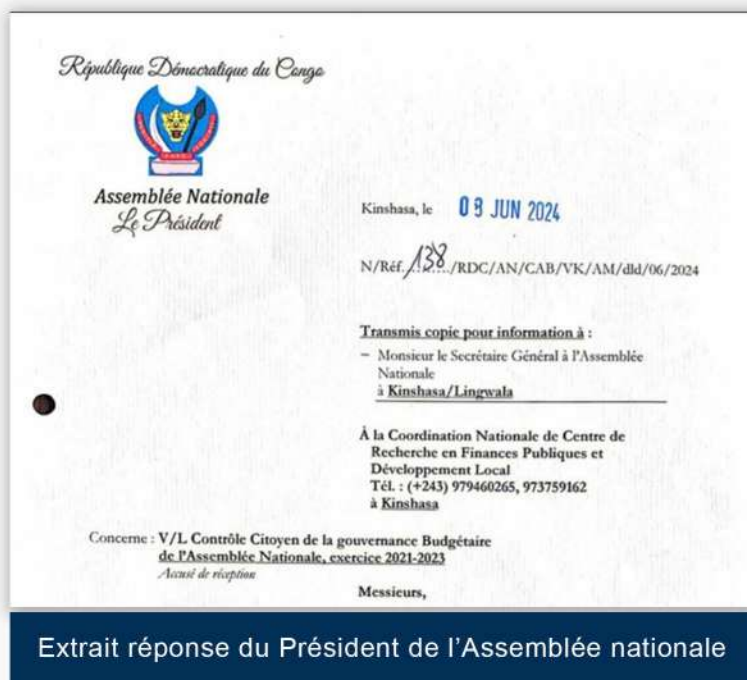
Au cours du cycle budgétaire 2024 (participation au SOB, conférences budgétaires, travaux aux ECOFIN du Parlement), les membres de CREFDL ont travaillé avec les Ministères du Budget, des Finances ainsi que toutes les entités publiques pour améliorer les crédits budgétaires et les recettes publiques. Ce travail s'inscrit dans le cadre du projet ENCORE financé par la Banque mondiale et piloté par le COREF. Pour l'année 2024, le coordonnateur du CREFDL par exemple a travaillé comme modérateur du groupe thématique ressources naturelles pendant les analyses budgétaires.

Les autres membres ont travaillé dans les secteurs de l'Agriculture, pêche et élevage et développement rural, Infrastructures et travaux publics. Après plaidoyer initié au niveau des commissions ECOFIN du Parlement, avec les autres organisations de la société civile conduites par le Réseau Gouvernance Économique et Démocratie (REGED), ces secteurs ont bénéficié des crédits additionnels et ont enregistré les augmentations suivantes : (i) *Agriculture, pêche, élevage et développement rural* : 132 milliards FC (44 millions \$) soit 2,3% par rapport au Projet de Loi de Finances ; (ii) *Infrastructures et Travaux Publics* : 925 milliards FC soit 30% par rapport au PLF.

²¹ <https://actualite.cd/2024/12/27/rdc-pour-le-dg-de-lacgt-la-construction-de-la-route-de-kalamba-mbuji-va-connaître-une>

²² https://youtu.be/qoGG19tBM_4?si=vedfRAD2nS3uPsdn

²³ <https://youtu.be/g8k0dYG5low?si=hyuyHrLG559GSI04/https://youtu.be/XAS0ExCSYWE?si=xqVJw0u1BKcgxiyP>



III.4. Influence sur l'opinion publique

III.4.1. Impact des médias traditionnels

Au cours de l'année 2024 CREFDL a développé un partenariat avec les médias locaux et internationaux pour assurer la couverture des activités et la diffusion des différentes productions. Ces productions relayées par les médias sont notamment les études, enquêtes, analyses, missions de contrôle citoyen et des plaidoyers. Les médias ont permis de faciliter l'atteinte des objectifs poursuivis par CREFDL notamment susciter les débats publics avec les gestionnaires des crédits, pousser ces derniers à la redevabilité, faire connaître les actions du CREFDL, transmettre l'information et faire comprendre le système de gouvernance (acteurs et responsabilités) des finances publiques jusqu'au dernier de citoyen de la RDC.

En se basant sur les études sur les audiences des médias menées en 2024 par Target²⁴ l'influence à ce niveau se situe dans le choix des médias, la capacité à atteindre les cibles, les zones de couvertures et leurs audiences.



24

<https://topcongo.live/articles/top-congo-fm-meilleures-audiences-aussi-en-2023-sondages/> <https://www.radiookapi.net/mot-cle/target/>
<https://target-sarl.cd/up/tr/7readstu&enc=utf-8&t=290&r=La+8%C3%A8me+Edition+de+1%E2%80%99%C3%A9tude+sur+1%E2%80%99audience+des+m%C3%A9dias+en+RDC+est+disponible%207%3E>

TSHISEKEDI, 110 JOURS DES CONCILIABILES DEPUIS SON INVESTITURE

AGRICULTURE, UN FINANCEMENT EXTÉRIEUR FAIT ÉCLORE DES STRUCTURES SPÉCIALISÉES

JULIEN PALUKU : « LES MINES DE RUBAYA SONT LES VÉRITABLES FOLR QUE POURSUIT LE RWANDA »



Sous Mboso et Bahati, le Parlement a créé son prestige du temple de la démocratie. Il a pris la mesure réparatrice du temple de la corruption et du blanchiment d'argent. Les données relatives à la gestion budgétaire entre 2021 et 2023 révèlent dans l'ouvrage du Centre de recherches en finances publiques et développement local (CREFDL) : fond tout au dos.

DW logo and TV en direct button. Main headline: 'En RDC, des experts dénoncent des salaires de députés indus'. Sub-headline: 'Le groupe d'experts en finances publiques du CREFDL note que 513 parlementaires sont rémunérés dans une Assemblée qui est censée n'en compter que 500.' Includes social media icons for Facebook, X, and YouTube.

Intitulé « Le biface du Parlement congolais : un contrôleur à contrôler », ce rapport du Centre de recherche en finances publiques et développement local (CREFDL) couvre les exercices budgétaires 2021 à 2023. Les experts du CREFDL affirment avoir établi leur étude d'après 500 documents budgétaires et des entretiens avec 100 personnalités politiques et agents de l'administration publique.

Lire aussi | En RDC, plus de quatre mois après les élections, le gouvernement se fait attendre

Selon ce rapport, le Parlement congolais est « une institution budgétivore », qui a « dépensé 1,1 milliard de dollars, dont 60 % ont été utilisés par l'Assemblée nationale, et 40 %, par le Sénat » pendant la période concernée par l'étude. Le bureau de l'Assemblée nationale a, par exemple dépensé 90 millions de dollars pour l'achat de véhicules, « contre le plafond autorisé, de 4,5 millions, enregistrant un dépassement de 1 999,85 % ».

« Nous pensons qu'il y a des indices de corruption dans le financement d'achat de ces véhicules », a commenté devant la presse Valéry Madianga, coordonnateur du CREFDL et chercheur principal pour cette étude.



Utilisation des Fonds publics en RDC : Le CREFDL lève le voile sur des anomalies inquiétantes

Le Centre de Recherche en Finances Publiques et Développement Local (CREFDL) a récemment effectué un suivi minutieux de l'utilisation des fonds destinés aux investissements publics en République Démocratique du Congo (RDC) pour l'exercice budgétaire 2024. Les résultats de ce monitoring révèlent des anomalies inquiétantes quant à la gestion de ces ressources cruciales. Sur un total de 13,5 millions USD alloués en février 2024, la société SICOMES n'a transféré que 5,9 millions USD, soit 43,7 % de la somme prévue. Cette situation soulève des questions critiques quant à l'efficacité de la gestion publique, à la transparence des processus de paiement et au respect des engagements pris lors de la signature de la convention.

Le CREFDL rappelle que ce type de paiement est en contradiction avec plusieurs articles du Décret n°1037/2023 du 3 octobre 2023, qui stipule que les paiements doivent être effectués dans un délai de 15 jours après la validation des documents requis. Cependant, le CREFDL observe que les paiements sont souvent retardés, voire bloqués, ce qui compromet gravement l'exécution des projets d'investissement public. Cette situation est particulièrement préoccupante car elle affecte directement les bénéficiaires des services publics et les entreprises impliquées dans les projets.

Avenues fantômes à Kinshasa : l'Asbl «CREFDL» dénonce le détournement de 3.000.000 USD

Le Centre de Recherche en Finances Publiques et Développement Local (CREFDL) a récemment publié un rapport intitulé « Avenues fantômes à Kinshasa : l'Asbl «CREFDL» dénonce le détournement de 3.000.000 USD ». Ce rapport expose des anomalies inquiétantes dans l'utilisation des fonds publics destinés à la construction d'infrastructures routières dans la ville de Kinshasa. Le CREFDL a constaté que des sommes considérables ont été détournées de leur destination initiale, ce qui compromet gravement l'exécution des projets et affecte les citoyens.

Le rapport pointe du doigt des pratiques de détournement des fonds publics, notamment à travers des dépenses inutiles, des contrats fictifs et des paiements à des bénéficiaires non identifiés. Ces anomalies sont particulièrement préoccupantes car elles affectent directement la qualité des infrastructures routières et la sécurité des citoyens. Le CREFDL appelle à une plus grande transparence et à une meilleure gestion des fonds publics pour garantir l'efficacité des investissements et le bien-être de la population de Kinshasa.

Tableau n° 2 : Médias traditionnels utilisés par CREFDL cette année et leur influence

Médias	Zone de couverture	Audience
RADIO LOCALE		
- Top Congo - Radio Okapi - RTVS1 - RTGA - Studio Hironnelle	Les 26 provinces de la RDC et le monde entier	52 % de la population congolaise
TV LOCALE		
- Digital Congo - RTGA - RTVS1 - Télé 50 - Antenne A - Géopolis	Les 26 provinces de la RDC	23% de la population
MÉDIAS EN LIGNE		
- Actualité.cd - Okapi.net - 7 sur 7.cd - DeskEco - Politico.cd - Ouragan.cd - Infos.cd - Médiacongo.net - DosEco.cd - ACP.cd	Les 26 provinces de la RDC et le monde entier	39% de la population et plus de 100 millions de vue
JOURNAUX ET MAGAZINES		
- Forum des AS - Ouragan - Africa News - Le Potentiel - La Prospérité - Le Phare - L'Avenir - La Tempête des tropiques - La Transparence	Ville de Kinshasa	2% de la population congolaise
PRESSE INTERNATIONALE		
- France 24 - TVSMonde - RFI - RFI.fr - Le monde.fr - DW	Le monde entier	- 5,9 million de téléspectateurs - 370 millions de téléspectateur - 59,5 millions d'auditeurs - 130.000 visites/jours - 2.447.000 lecteurs - 320 millions de lectures

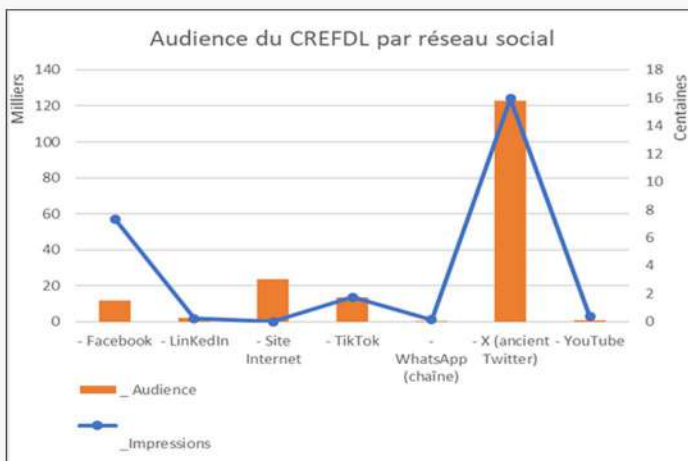
Source : Statistiques fournies par Target <https://www.target-sarl.cd/up/fr/> et les médias cités : <https://www.francemediasmonde.com/fr/actualites/succes-dauidence-rfi-et-france-24-sont-suivies-par-plus-de-60-de-la-population-en-afrique-francophone/> <https://corporate.dw.com/en/deutsche-welle-significant-increase-in-usage-figures-in-2023/a-67214895>

III.4.2. Impact des réseaux sociaux par publication

En dehors des médias traditionnels, les contenus du CREFDL ont été également partagés via les réseaux sociaux et des sites d'information en ligne. L'utilisation de ces canaux a contribué de façon très significative dans la stratégie adoptée par CREFDL pour atteindre une grande partie des congolais intéressés aux finances publiques mais également tous les usagers et internautes. Pour l'année 2024 les statistiques se présente de la manière suivante :



Graphique 1 : Statistiques de l'audience des publications intervenues en 2024.



Graphique 2 : Audience des réseaux sociaux du CREFDL suivant les publications intervenues en 2024.



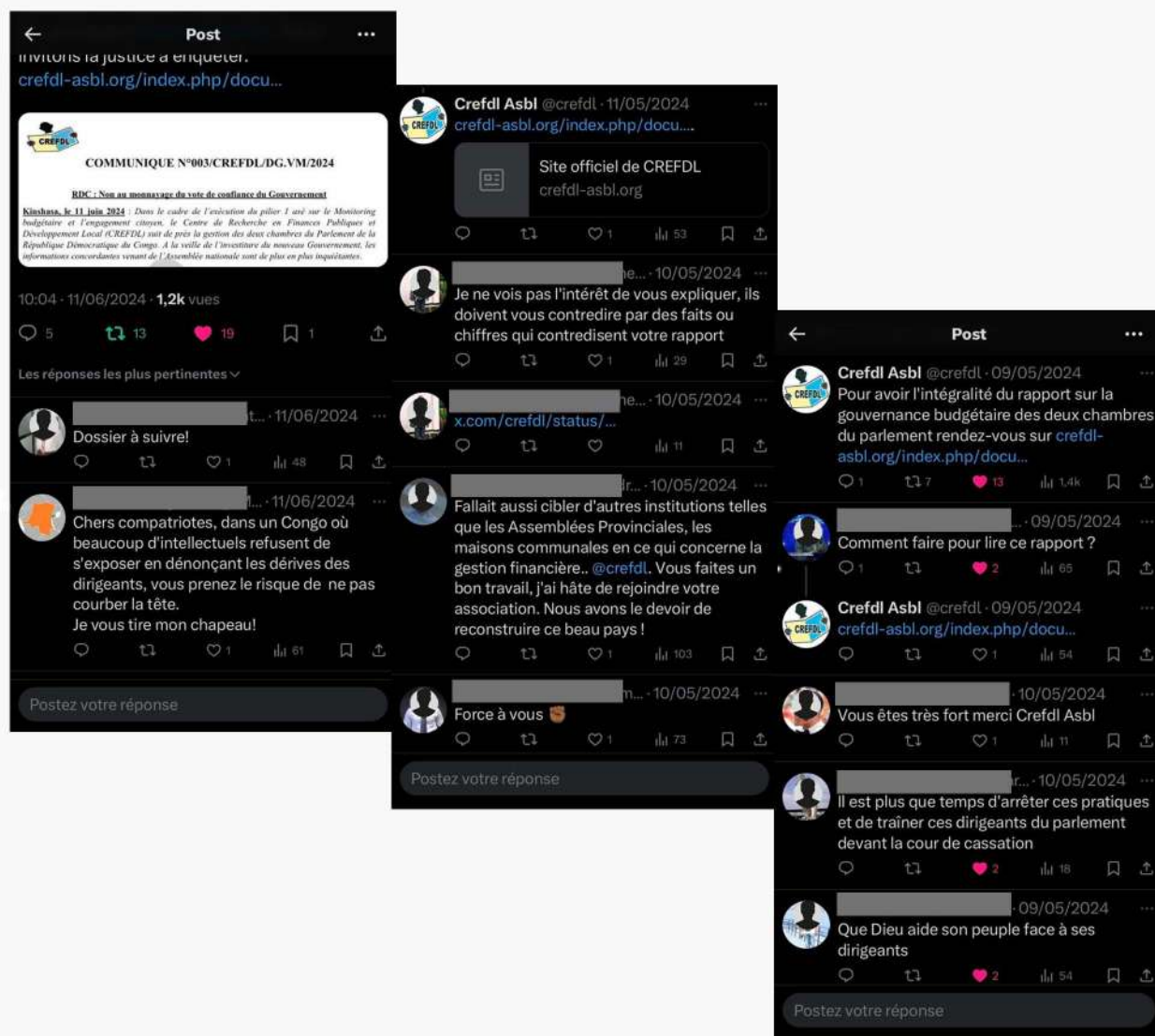
Tableau n°3 : publications les plus suivies de l'année 2024

Catégorie	Titre	Audience
Articles	-RDC : Malgré le changement du Ministre des Finances, les mauvaises pratiques budgétaires persistent et s'aggravent	-1745 lectures
	-RDC: le CREFDL présente son schéma pour la crédibilité et la sincérité du budget des opérations électorales	-1033 lectures
	-RDC/PDL-145T: des ANO accordés sur base de motivation fallacieuse	-933 lectures
Communiqués	-Communiqué relatif aux opérations financières du trésor public dans le cadre de la loi de finances, exercice 2023	-417 téléchargements
	-Communiqué sur le dossier forage	-413 téléchargements
Rapports d'études	-Rapport de contrôle citoyen sur l'utilisation de fonds alloués à la CENI	-1301 téléchargements
	-Rapport de contrôle citoyen sur la gouvernance budgétaire des deux chambres du Parlement	-1220 téléchargements
Loi de finances	-Loi de finances 2024	-469 téléchargements
	-Loi de finances 2023 (dépenses)	-416 téléchargements
Reddition des comptes	-REDDITION DES COMPTES 2022 : Constatations citoyennes sur la gouvernance budgétaire	-448 téléchargements
	-Rapport de constatation de la Cour des comptes exercice 2022	-359 téléchargements
Autres documents	-Lettre ouverte à la Première Ministre de la RDC	-306 téléchargements

Commentaire :

- Sur 19 articles publiés en 2024, 2 ont atteint la barre de 1 000 lectures, 1 a 900 lectures ;
- Sur 11 communiqués, 2 ont atteint près de 400 téléchargements ;
- Sur 4 Rapports d'études publiés en 2024, 2 ont atteint la barre de 1000 téléchargements ;
- Autres documents : Sur 5 publiés, 1 a atteint 300 téléchargements ;
- Loi de finances : sur 3, 2 ont atteint 400 téléchargements ;
- Rapports de redditions de comptes : sur 3, 1 a atteint 400 et 1 autre 300 téléchargements.

Au niveau de la population, les actions du CREFDL ont contribué à susciter l'éveil citoyen sur les finances publiques, la participation des congolais aux débats publics et leur engagement à suivre certains dossiers. Cela se mesure dans les commentaires sur les réseaux sociaux du CREFDL et des médias, des partages des publications, les likes et le nombre des téléchargements des publications du CREFDL via son site internet. Les publications du CREFDL ont principalement touché les kinois (près de 18 millions d'habitant) et toute la population congolaise (dans les 25 provinces de la RDC) dont près de 200.000 utilisateurs de l'application X²⁵ (Twitter), 672 millions pour TikTok²⁶. Mais également le monde entier à travers le site internet, les réseaux sociaux et les médias internationaux et locaux suivis partout dans le monde.



²⁵ <https://x.com/AugustCohen4/status/1657801654232662019>

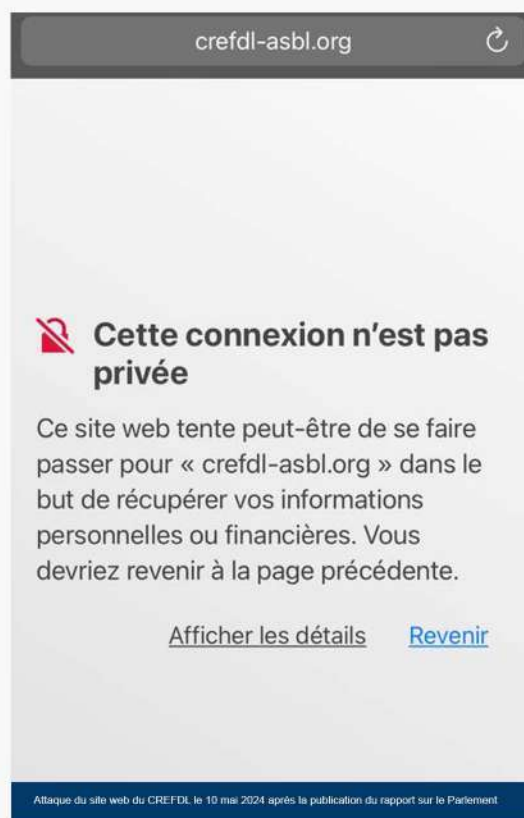
²⁶ <https://acp.cd/economie/tik-tok-une-application-des-reseaux-sociaux-plus-utilisee-en-rdc/>

III.5. Difficultés rencontrées

a. Menaces physiques et verbales

Après la publication d'une analyse sur les pratiques de corruption observée au Parlement avant l'investiture du Gouvernement le 11 Juin 2024, le Président de l'Assemblée nationale a adressé une mise en garde contre les organisations de la société civile anti-corruption. Ce dernier avait contredit les révélations du CREFDL sur la corruption des députés pour le vote de confiance de l'investiture de la Première Ministre sans apporter des preuves²⁷. Une rencontre entre CREFDL et le bureau du parlement a été proposée pour aplanir les divergences. Mais, la réunion n'a pas eu lieu faute d'harmonisation d'agenda. Peu avant, l'ancien président du Sénat avait, à travers un communiqué publié le 10 mai 2024, menacé de déposer une plainte contre l'inconnu pour imputations dommageables suite au rapport de CREFDL. Le 10 et le 13 mai 2024, les communicateurs des partis politiques des anciens présidents de l'Assemblée nationale et du Sénat se sont exprimés à travers la presse pour proférer des menaces et remettre en question le rapport du CREFDL²⁸ sur les deux chambres du Parlement.

Par ailleurs, au terme de la publication du rapport sur la gestion des fonds alloués aux opérations électorales, le sud-coréen Miru systems, fournisseur principal des kits électoraux à la RDC, a adressé une lettre de menace à CREFDL le 22 Janvier 2024. La CENI de son côté s'est contenté de faire une mise au point à la presse, que CREFDL avait considéré comme étant un exercice de redevabilité des autorités vis-à-vis de la population.



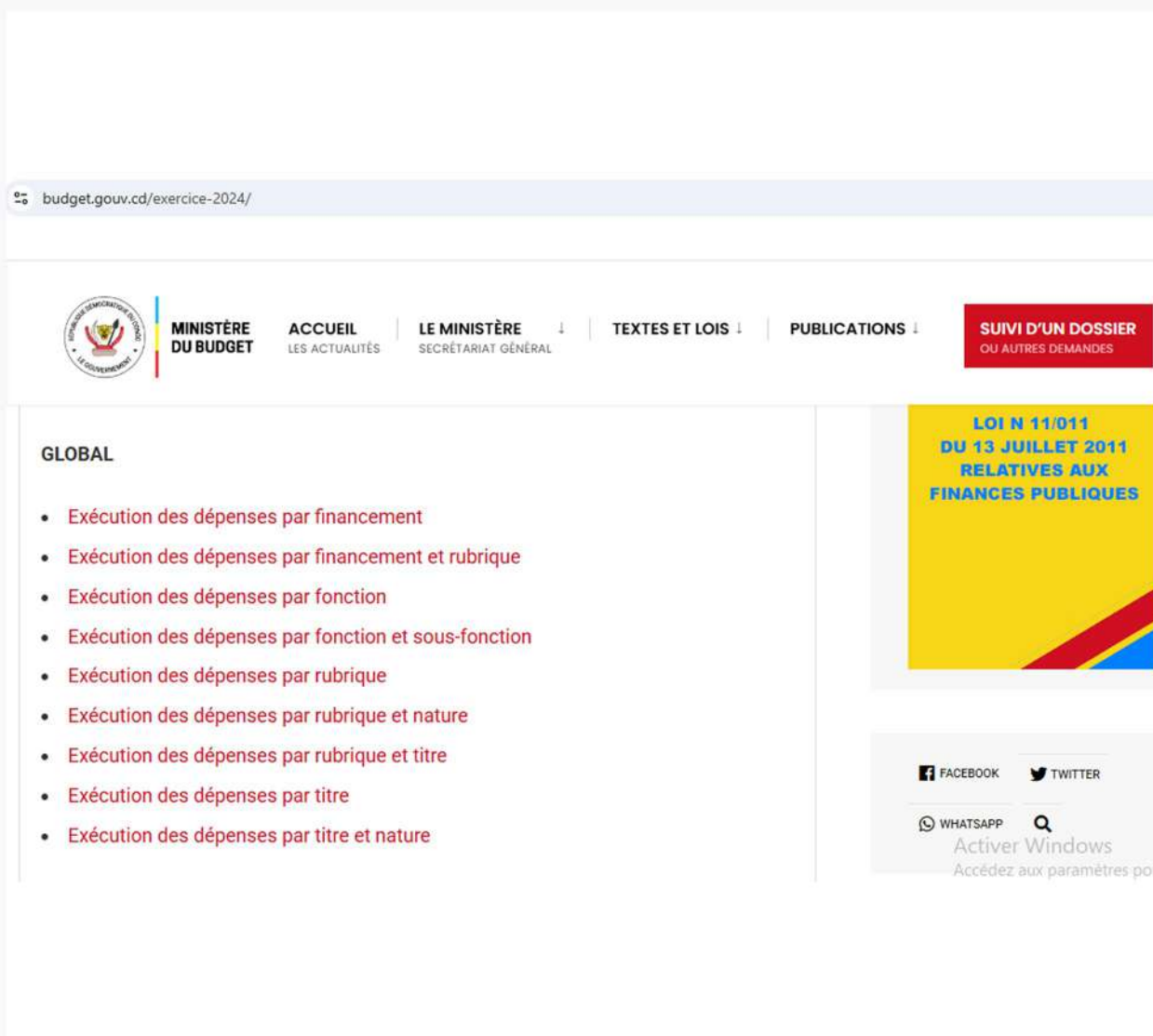
²⁷ <https://x.com/AugustCohen4/status/165780165423262019> <https://acp.cd/economie/tik-tok-une-application-des-reseaux-sociaux-plus-utilisee-en-rdc/>

²⁸ https://youtu.be/qoGG19IBM_A7si-vedfRAD2nS3uPsdn/https://x.com/afd_c_a/status/17889138816470265487s=48/https://youtu.be/70SbKLPfUs?si=H2XTEKlUWbailLPB
<https://youtu.be/WX05QhNG0A?si=x2rzLvpRAFEG9LAT>

b. Restriction de l'information financière

Le succès enregistré par le contrôle citoyen en République démocratique du Congo a aussi conduit au rétrécissement de l'accès à l'information financière. Depuis maintenant deux ans, le Ministère du Budget ne publie plus les états des dépenses par administration. De son côté, le Ministère des Finances ne met plus en ligne le Plan de Trésorerie du pouvoir central, outil indispensable de suivi budgétaire.

C'est la même chose pour la Banque Centrale du Congo, qui ne publie que des informations linéaires sur les opérations financières, sans donner des détails comme à l'époque de l'ex-gouverneur Deogratias Mutombo. Cette situation constitue une violation de l'article 24 de la constitution largement adopté par l'ensemble du peuple congolais. Par ailleurs, le Ministère du budget et la Banque Centrale du Congo ne publient plus les informations dans les délais requis pour permettre aux congolais de réagir.



The screenshot shows the website budget.gouv.cd/exercice-2024/. The header includes the logo of the Ministry of Budget and Finance, and navigation links: ACCUEIL (LES ACTUALITÉS), LE MINISTÈRE (SECRETARIAT GÉNÉRAL), TEXTES ET LOIS, PUBLICATIONS, and a red button for SUIVI D'UN DOSSIER OU AUTRES DEMANDES. The main content area is titled GLOBAL and lists the following categories:

- Exécution des dépenses par financement
- Exécution des dépenses par financement et rubrique
- Exécution des dépenses par fonction
- Exécution des dépenses par fonction et sous-fonction
- Exécution des dépenses par rubrique
- Exécution des dépenses par rubrique et nature
- Exécution des dépenses par rubrique et titre
- Exécution des dépenses par titre
- Exécution des dépenses par titre et nature

On the right side, there is a yellow banner for LOI N 11/011 DU 13 JUILLET 2011 RELATIVES AUX FINANCES PUBLIQUES, and social media links for FACEBOOK, TWITTER, and WHATSAPP. A Windows watermark is also visible at the bottom right.



Echanges entre l'équipe de CREFDL et le chef de l'Assistance technique au partenariat entre l'Union Européenne et la RDC

III.6. Partenariats et relations développées

Au cours de l'exercice 2024, CREFDL a noué plusieurs partenariats. **Au niveau des organisations de la société civile**, CREFDL a officiellement intégré le consortium le Congo N'est Pas À Vendre (CNPAV) qui est réseau d'organisations Congolaises et internationales qui œuvrent dans la lutte contre la corruption en RDC, principalement dans le domaine de la gouvernance et des ressources naturelles. CREFDL a aussi intégré le groupe des organisations de la société civile intéressées par la transparence budgétaire et participe activement au cycle budgétaire.

Au niveau des Institutions, l'année 2024 a été marquée par plusieurs collaborations avec les Ministères du Budget, des Finances, à travers le Comité d'Orientation des Réformes des Finances Publiques (COREF), le Ministère des Infrastructures et Travaux Publics, le Parlement, particulièrement le Réseau des Parlementaires Africains Contre la Corruption (APNAC-RDC) ainsi que les députés nationaux. Des entretiens ont été organisés avec l'Agence de Prévention et de Lutte Contre la Corruption (APLC) et un cadre d'échanges informel a été mis en place avec le Parquet général près la Cour des Comptes.

Au niveau des partenaires extérieurs, CREFDL a noué un partenariat avec Democracy Reporting International (DRI) et National Endowment For Democracy (NED), qui ont apporté un appui financier important. Un autre partenariat est en cours de développement avec l'Union Européenne, dans un projet initié en 2024 en consortium avec le Centre Carter.

CREFDL a été plusieurs fois consulté pour donner son point de vue sur la question de la gouvernance économique par la Mission de l'Organisation des Nations Unies pour la Stabilisation du Congo (MONUSCO), les ambassades des USA et de la Grande Bretagne (FCDO) à Kinshasa, le Bureau International des Stupéfiants et de l'Application de la Loi (INL-Kinshasa) et plusieurs médias extérieurs.

Au niveau provincial et local : CREFDL a développé des partenariats avec les autorités locales dans les provinces du Kongo-Central, Kwilu, Kwango et Kasai, les cadres de concertation de la société civile de sept provinces (Kinshasa, Kwango, Kwilu, Kongo-Central, Kasai, Kasai-Oriental, Kasai-central), les dynamiques sociales (responsables des écoles, des centres de santé, la société civile locale, les syndicats, les chefs coutumiers et des villages), les coordinations de Kinshasa et Kasai du Programme des Nations Unies pour le Développement (PNUD), la Cellule d'exécution des Financement en Faveur des Etats fragiles (CFEF), les administrateurs de 25 territoires et les bourgmestres des communes rurales.

Au niveau régional : un partenariat a été noué avec le Réseau des Parlementaires Africains sur les Flux Financiers Illicites et la Fiscalité (APNIFFT).



Photo prise au soir de la séance de travail entre CREFDL et la coordination provinciale du PNUD/Tshikapa

CONCLUSION

Les activités menées par CREFDL durant l'année 2024 illustrent un engagement fort en faveur de la transparence, de la bonne gouvernance et de la responsabilité dans la gestion des affaires publiques. En favorisant la participation des acteurs non étatiques et en sensibilisant les citoyens, ces initiatives contribuent à renforcer la confiance dans les Institutions publiques. La collaboration entre les différents acteurs a été essentielle pour garantir une gouvernance efficace et inclusive, permettant ainsi un développement durable et équitable.

L'engagement de CREFDL s'est illustré par son degré d'influence sur la mise en œuvre des politiques publiques dans le cycle budgétaire 2024 et le processus d'élaboration de la loi de finances 2025. Ces initiatives s'inscrivent dans l'une des missions que s'est assignée CREFDL, notamment celle d'évaluer la qualité, l'efficacité et l'efficience de la dépense publique tout en établissant le lien entre les normes régissant les finances publiques en RDC et les pratiques des gestionnaires des crédits.

Cet engagement va donc se poursuivre au cours de l'exercice 2025, malgré le contexte politique difficile. Des nombreuses actions citoyennes seront menées dans le but de faire en sorte que les finances publiques puissent résorber le chômage et la pauvreté. Mais aussi pousser à plus de redevabilité des acteurs clés et promouvoir la justice sociale.

